

## SIGLES

|               |  |
|---------------|--|
| <b>ACP</b>    | : Afrique Caraïbe Pacifique  |
| <b>AGOA</b>   | : Africa Growth Opportunity and Act                                |
| <b>BAD</b>    | : Banque Africaine pour le Développement                           |
| <b>BIANCO</b> | : Bureau Indépendant Anti-corruption                               |
| <b>BIT</b>    | : Bureau International de Travail                                  |
| <b>BTP</b>    | : Bâtiment et Travaux Publics                                      |
| <b>CAF</b>    | : Coût Assurance Fret  |
| <b>CGM</b>    | : Compagnie Générale de Maritime                                   |
| <b>CNUCED</b> | : Conférence des Nations Unis pour le Commerce et le Développement |
| <b>COMESA</b> | : Common Market for Eastern and Southern Africa                    |
| <b>DAP</b>    | : Domaine d'Action Prioritaires                                    |
| <b>DTS</b>    | : Droits de Tirages Spéciaux                                       |
| <b>EDBM</b>   | : Economic Development Board of Madagascar                         |
| <b>EFI</b>    | : Entreprise Franche Industrielle                                  |
| <b>EPE</b>    | : Entreprises de Promotion Exploitation                            |
| <b>EPIB</b>   | : Entreprises de production Intensive de Base                      |
| <b>FMG</b>    | : Franc Malagasy   |
| <b>GEFP</b>   | : Groupement des Entreprises Franches                              |
| <b>IBS</b>    | : Impôts sur les Bénéfices des Sociétés                            |
| <b>IDE</b>    | : Investissement Direct Etranger                                   |
| <b>INSTAT</b> | : Institut National de la statistique                              |
| <b>JEC</b>    | : Joint Economic Committee   |
| <b>MAP</b>    | : Madagascar Action Plan   |
| <b>MEDIA</b>  | : Mauritius Export Development Invesment Authority                 |
| <b>MEF</b>    | : Mauritius Employers Federation                                   |
| <b>MLC</b>    | : Mauritius Leasing Company Limited                                |
| <b>OMC</b>    | : Organisation Mondiale de Commerce                                |
| <b>PIB</b>    | : Produit Intérieur Brut   |
| <b>PME</b>    | : Petites et Moyennes Entreprises                                  |
| <b>PNUD</b>   | : Programme des Nations Unis pour le Développement                 |
| <b>SADC</b>   | : Southern African Development Community                           |
| <b>SIC</b>    | : State Investment Corporation                                     |
| <b>TIC</b>    | : Technologie de l'Information et de la Communication              |
| <b>TVA</b>    | : Taxe sur les Valeurs Ajoutées                                    |
| <b>UE</b>     | : Union Européenne   |
| <b>UDEAC</b>  | : Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale              |
| <b>ZFI</b>    | : Zone Franche Industrielle  |
| <b>ZF</b>     | : Zone Franche   |

# SOMMAIRE

## REMERCIEMENTS

## SIGLES

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION.....  | 1  |
| Partie I: Les entreprises franches à Madagascar  |    |
| Chapitre I: Généralités sur les entreprises franches.....  | 2  |
| Section 1: Historique.....   | 2  |
| Section 2: Caractéristiques des zones franches.....  | 5  |
| Chapitre 2: Caractéristiques des entreprises franches à Madagascar.....                            | 7  |
| Section 1: Le régime de zone franche à Madagascar.....   | 7  |
| Section 2: Evolution des entreprises franches à Madagascar.....                                    | 12 |
| Partie II: Analyses du régime de la zone franche sur la croissance économique                      |    |
| Chapitre 3: Impacts économiques de la zone franche.....  | 18 |
| Section 1: Impacts généraux.....   | 18 |
| Section 2: Effets de la zone franche sur le produit intérieur brut (PIB).....                      | 21 |
| Section 3: Les zones franches et leur contribution à l'emploi.....                                 | 22 |
| Section 4: Les entreprises franches et le commerce extérieur.....                                  | 24 |
| Chapitre 4: Les impacts négatifs liés au régime de zone franche.....                               | 27 |
| Section 1: Les effets négatifs des activités des zones franches.....                               | 27 |
| Section 2: Les menaces pour le développement des entreprises franches .....                        | 30 |
| Partie III: Solution pour une contribution meilleur des entreprises franches à l'économie malgache |    |
| Chapitre 5: Mesures générales de développement des zones franches à Madagascar.....                | 35 |
| Section 1: Assurer un climat des affaires stable et inactif.....                                   | 35 |
| Section 2: Diversifier les activités des entreprises franches.....                                 | 39 |
| Section 3: Le plan d'action national de développement des zones franches.....                      | 41 |
| Chapitre 6: Suggestion d'après les faits de quelques pays.....                                     | 46 |
| Section 1: Généralité de la source de réussite.....  | 46 |
| Section 2: La réussite de l'île Maurice.....   | 48 |
| CONCLUSION.....  | 52 |

## LISTE DES TABLEAUX

## LISTE DES ANNEXES

## ANNEXES

## BIBLIOGRAPHIE

## TABLES DES MATIERES

# INTRODUCTION

La réduction de la pauvreté se trouve au cœur des politiques, programmes, projets et actions entreprises par toutes les parties prenantes au développement du pays. Afin de parvenir à la réalisation de l'objectif de développement et de lutte contre la pauvreté, l'Etat Malgache accorde une importance particulière à la redynamisation du secteur privé. Particulièrement, le secteur des entreprises franches (EF) est classé parmi les plus pourvoyeuses d'emploi du secteur secondaire. Aussi, ce sont ces entreprises franches qui tiennent une place importante au niveau du secteur secondaire, Madagascar étant encore faiblement industrialisé.

*Les entreprises franches favorisent-elles alors la croissance économique ?* Ainsi, il s'agit de dégager l'importance des entreprises franches dans la croissance économique. En fait, le thème général de ce mémoire, dans lequel la recherche bibliographique a été utilisée comme méthodologie de travail, concerne les contributions des entreprises franches à la formation du PIB.

Afin de fournir des réponses à la problématique énoncée ci-dessus, l'étude portera sur trois grandes parties dont la première présentera une vision globale des entreprises franches à Madagascar ; la seconde donnera une analyse du régime de zone franche sur la croissance économique ; et la dernière essayera de fournir des suggestions pour une meilleure contribution de ce régime à l'économie malgache.

**Partie I :**

**LES ENTREPRISES FRANCHES A MADAGASCAR**

L'expansion des entreprises franches dans toutes les régions du monde est considérable. Nombreux sont les pays qui ont pris des mesures qui facilitent la venue des investisseurs dans ces entreprises. Pour l'Afrique, l'aventure a commencé à partir des années soixante dix. Plusieurs pays Africains ont commencé à instaurer des zones franches et Madagascar n'en fait pas exception. Mais avant de voir les caractéristiques de ces entreprises se trouvant sur la grande île, il est intéressant d'abord d'avoir des informations à propos des entreprises en générale. Ainsi dans cette première partie, notre intention sera portée d'abord sur les généralités sur les entreprises franches et ensuite, sur leurs caractéristiques à Madagascar.

## **CHAPITRE I : Généralités sur les entreprises franches**

Rappelons qu'une zone franche est zone géographique d'un pays qui bénéficie d'avantages tels que l'exonération des charges fiscales. Les entreprises qui s'y installent bénéficient d'un régime de faveur par rapport à celles qui travaillent dans l'environnement fiscal et réglementaire normal. Les entreprises franches sont présentes dans toutes les parties du monde.

### **Section 1 : Historique**

En générale l'endroit et la période exacts de l'instauration de la première zone franche ne sont pas précis mais on peut dire que la volonté des pays, dès l'antiquité, de faciliter le commerce paraît être l'origine de cette notion.

#### **1-1 Origines des entreprises franches**

Notons que le terme de « zone franches » peut prêter à confusion, dans plusieurs pays, car il recouvre trois grandes familles de zones franches<sup>1</sup>, chacune ayant ses particularités propres. Premièrement, les « ports francs » et les « zones commerciales franches », constituent le plus ancien. Ce sont généralement des vastes zones exonérées de droits de douane où sont implantées des véritables usines et dont les marchandises fabriquées sont toutes exportées. Deuxièmement, les « magasins et entrepôts francs » sont généralement implantés à proximité des grands ports et aéroports internationaux. Dans ces périmètres plus modestes en superficie, les marchandises importées, hors tarif douanier, peuvent être entreposées et faire l'objet de manipulations simples (triaje, regroupage, emballage), avant de repartir pour leur destination finale. Les droits de douane s'applique alors dès leur entrée sur un territoire national. Et enfin les « commerces hors douane », plus connues sous le nom de « duty free shops » sont des enclaves douanières spécialisées dans la vente de détail hors taxes douanières. Il s'agit dans ces mini-zones de proposer aux voyageurs un certain nombre d'articles généralement frappés de lourdes taxes comme le tabac, les alcools, les parfums, les petits appareils

---

<sup>1</sup> Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre. <http://fr.wikipedia.org>

électroniques et les accessoires de luxe. Ces boutiques font partie du décor des aéroports et des ports internationaux.

L'origine exacte de ce concept de zone franche est imprécise. Dès l'antiquité<sup>2</sup> quelques pays ont voulu favoriser les activités de commerce en autorisant les marchandises destinées à d'autres contrées à transiter dans leurs ports sans être frappées par les mêmes taxes que les produits destinés au marché intérieur. Au IIe siècle av J-C, l'île grecque de Delos devient vite grâce à des priviléges un centre international d'entreposage et de négoce pour toute la Méditerranée. Au Moyen Age, la formule se développe et profite à des ports comme Marseille, Gênes, Venise et Hambourg. Au XIXe siècle, les ports francs s'internationalisent en Asie du Sud Est avec Singapour, Hong Kong et Colon à l'entrée du canal de Panama. Ce concept s'est élargit et touchant le secteur des entreprises ; et ainsi introduites les entreprises franches. La création des zones franches dans le monde s'est faite généralement dans le courant des années 1960, 1970 et 1980.

## **1-2 Les zones franches en Afrique**

La zone franche a été aussi comme dans toutes les régions du monde, introduites en terre africaine. Mais celle-ci n'entraîne pas les mêmes effets pour les pays accueillants. Les entreprises franches en Afrique sont caractérisées par grands nombres de difficultés.

### **1-2-1 Le début des entreprises franches**

L'expérience des zones franches en terre africaine remonte aux années soixante dix<sup>3</sup>. A l'île Maurice d'abord en 1971, puis en Tunisie en 1972, en Egypte et au Sénégal en 1974, au Liberia en 1975, Côte d'Ivoire en 1976, Togo en 1977, Zaïre en 1979. Le Kenya et le Nigeria suivront dans les années 90. Plusieurs pays essayent d'attirer des IDE et des emplois dans ces espaces. Aujourd'hui le cercle s'élargit sensiblement avec des zones franches en Libye, en Tunisie, au Soudan, au Cameroun, au Ghana, à Madagascar, en Tanzanie, en Angola, au Mozambique, en Namibie et en Afrique du Sud. Au Maroc et en Tunisie, des investisseurs français et italiens utilisent des contractants locaux pour fabriquer des vêtements dans des espaces agissant comme zone franche sans pour autant l'être. Des marques comme Christian Dior se sont implantées dans ces pays depuis les années 70, tout simplement parce que les salaires minimum en Europe ne permettent plus de garantir la compétitivité face aux exportations asiatiques.

### **1-2-2 Situation actuelle de l'Afrique**

La situation de l'Afrique concernant aux objectifs de la mise en place de régime est marquée par des différents obstacles, mais quelques pays ont déjà fait des grands pas à la réussite.

---

<sup>2</sup> Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre. <http://fr.wikipedia.org>

<sup>3</sup> Source : Findings n°93 du mois d'Octobre 2001. Ce bulletin est publié périodiquement par le centre de Documentation pour le compte de la Région (Banque Mondiale)

### **1-2-3 Les obstacles à la mise en place du régime**

Aujourd’hui, l’un des problèmes principaux rencontrés dans les zones franches africaines est l’absence d’une autorité centrale. On dénombre ainsi une quarantaine de zones franches au Kenya et au Nigéria<sup>4</sup>. La plupart est juste constituée de quelques usines ou de mini-zones industrielles qui ont postulé pour le statut de zone franche afin d’échapper aux impôts. Les industriels individuels peuvent obtenir le statut de zone franche sous certaines conditions : exporter toute les marchandises, respecter les conventions sociales (salaire minimum) et d’autres règles comme la limitation de la pollution. De l’autre côté, une pénurie des ressources humaines qualifiées qui s’explique en partie par des niveaux de salaire très bas est énorme. La problématique de la fuite de cerveau qui frappe particulièrement l’Afrique accentue la donne. Aussi les investisseurs dans les zones franches sont forcés de venir avec leurs propres cadres dans la phase de démarrage de leurs projets au lieu de recruter des citoyens résidents

### **1-3 L’essor de quelques pays**

L’Egypte fait exception à la règle africaine avec une autorité générale pour toutes les zones franches. Il y a six zones franches gérées par l’Etat et une par le privé. Selon la haute autorité de s zones franches égyptiennes, 1,3 milliard de dollars<sup>5</sup> a été investi dans ces espaces en 2005 contre 400 millions une année plus tôt. Le rapport de la CNUCED porte ce total à 10 milliards en décembre 2006. Ces zones se répartissent entre Alexandrie à l’ouest, Suez et Port Said et la zone gérée par le privé en mer Rouge.

L’expérience de l’île Maurice remonte aux années 80 avec des licences délivrées par la Central Zone Authority. Aujourd’hui 80%<sup>6</sup> des exportations de l’île proviennent des zones franches. Cependant quelques usines textiles ont commencé à migrer à Madagascar où les salaires sont plus compétitifs. D’autres producteurs ont cessé leurs activités à cause de l’élévation des charges sociales montées en flèche suite au boom touristique.

Quelques zones franches en Afrique, qui avaient rencontré des difficultés au démarrage, tentent aujourd’hui un nouveau come back. Cas notamment du Ghana, du Cameroun et du Soudan. Le Ghana a commencé à Accra en 1996. Aujourd’hui, il y a des projets de nouvelles zones à Gaborone et Tema. Des pays comme l’Angola et Mozambique envisagent d’expérimenter plusieurs zones. En Tanzanie il en existe déjà, avec, depuis 1999, l’île de Zanzibar comme rampe de lancement. Des études ont été menées par la BAD en 1996-1997 pour une zone franche d’exportation à Dar es-Salaam. La nouvelle version du plan de développement de ces espaces retient d’autres sites comme Kigoma et Tanga. Quant

---

<sup>4</sup> Source : INSTAT/D.S.E/SSES

<sup>5</sup> Rapport de la CNUCED, décembre 2006

<sup>6</sup> Rapport de la CNUCED, décembre 2006

à l'Afrique du Sud elle a rejoint le train en 1994 avec des idées de valoriser des espaces non utilisés autour des ports et des gares. Signalons ici une vive opposition aux projets de zone franche de la part des opérateurs locaux, notamment ceux intervenant les filières textiles.

## **Section 2 : Caractéristiques des zones franches**

A part les exonérations fiscales les entreprises dans la zone franche connaissent aussi d'autres caractéristiques spécifiques concernant les types d'entreprises et aussi les réglementations, mais surtout à propos du contrôle des autorités.

### **2-1 Typologie**

Comme il a été dit précédemment, on entend par zone franche une partie du territoire d'un Etat dans laquelle les marchandises sont généralement considérés comme n'étant pas sur le territoire douanier au regard des droits et taxes à l'importation et ne sont pas soumises au contrôle habituel de la douane. La zone franche est connue habituellement par les entreprises franches industrielles(EFI), mais il est important de distinguer qu'il existe une sorte de zones franches : la zone franche commerciale dans la quelle les marchandises y sont admises dans l'attente d'une destination ultérieure avec interdiction d'ouvraison ou de transformation. Dans le cas de zone franche industrielle, les marchandises qui y sont admises peuvent être aux opérations de perfectionnement autorisées.

### **2-2 Réglementation des zones franches**

Toutes les étapes de l'activité d'une zone franche sont régies par différentes règles. Les infractions à la réglementation sur le fonctionnement de la zone franche sont constatées, poursuivies et réprimés conformément au code des douanes de l'UDEAC. En général ces règles concernent :

- son implantation ; l'établissement de la zone franche relève de diverses réglementations. Les législations nationales déterminent le lieu d'implantation, ainsi que l'autorité chargée de son administration. Cette dernière fixe les conditions d'agrément pour les entreprises dans la zone.
- la construction et l'aménagement ; les autorités douanières fixent les exigences relatives à la construction ou à l'aménagement des zones ainsi que les conditions dans la quelles s'exerce le contrôle de la douane et limitent les voies d'accès et fixent les heures d'ouverture. Les exigences naturelles jouent un rôle dans l'établissement de ces zones.
- les opérations autorisées ; celles-ci sont précisées par la législation nationale. En fait il s'agit des opérations de perfectionnement auxquelles peuvent être soumises les marchandises admises soit dans un règlement applicable dans toute l'étendue de la zone, soit dans l'autorisation délivrée l'entreprise effectuant ces opérations.

### **2-3 Contrôle des zones franches**

Les zones franches sont placées sous la surveillance générale et le contrôle constant des administrations douanières des Etats membres concernés. Ainsi les autorités douanières ont le droit d'effectuer à tout moment un contrôle des marchandises détenues dans les locaux de l'exploitant de la zone. Elles peuvent aussi en interdire l'accès à toute personne susceptible d'enfreindre la réglementation relative à son fonctionnement. Et en cas de cessation définitive ou non des activités quelles qu'en soient les causes, l'administration des douanes de l'Etat intéressé prend des mesures nécessaires pour préserver l'intérêt du trésor public. Dans le cas de suppression d'une zone franche, les personnes intéressées doivent disposer d'un délai suffisant pour donner une nouvelle destination à leurs marchandises, délai laissé à l'appréciation de chaque Etat membre.

On a vu donc dans ce premier chapitre les généralités sur les entreprises franches. Ces entreprises sont marquées par leur avantage en matière de fiscalité. Elles sont présentent dans tous les continents surtout dans les régions à forte main d'œuvre comme Madagascar. Le chapitre suivant de ce mémoire sera consacré aux caractéristiques de ces entreprises en terre Malgache.

## **Chapitre 2 : Caractéristiques des entreprises franches à Madagascar**

Le régime de zone franche a été institué à Madagascar en 1989 pour établir un climat d'investissement attrayant et témoigner les nouvelles orientations des pouvoirs publics en ces temps là. A la différence des autres pays, le régime peut s'expliquer à l'intérieur ou à l'extérieur d'une zone matériellement délimitée. De par ce statut, toute entreprise peut bénéficier des avantages du régime quelque soit sa position géographie.

### **Section 1 : Le régime de zone franche à Madagascar**

Le droit malgache des entreprises franches est essentiellement caractérisé par régime d'exception offrant divers avantages fiscaux, douaniers et financiers mais aussi par la nécessité de trouver un compromis entre un cadre incitatif pour les investisseurs d'une part, et d'autre part, des normes de protection sociale suffisantes en faveur des employés.

#### **1-1 Historique**

Destinée uniquement aux entreprises tournées vers les activités exportatrices, le régime malgache de zone franche a été institué en 1989 relative au régime de zone franche industrielle, modifié en 1991 et a très peu évolué depuis. Divers textes d'application en précisent certaines modalités portant sur différents domaines.

##### **1-1-1 Adoption des nouvelles lois**

Les autorités malgaches ont orienté leur politique économique vers le libéralisme économique après l'échec du socialisme des années 70 et 80. Des nombreuses mesures ont été prises pour le renforcement de la libéralisation et la relance économique au début des années 90 et parmi celles-ci le régime de zone franche. Ce régime a été instauré pour promouvoir les investissements orientés vers l'exportation, dans des objectifs bien définis : accroître les recettes en devises du pays, créer des emplois, favoriser l'intégration des activités du territoire douanier national aux marchés internationaux, favoriser le transfert des compétences et de technologie.

Le régime a été institué à Madagascar par la promulgation de la loi n°89-027 du 29 décembre 1989. En 1991, le régime a été modifié et complété par la loi n°91-020 du 12 Aout 1991 et a pris la dénomination de « régime de zone franche » par l'élargissement du champ d'application de la loi aux « entreprises de production intensive de base » (EPIB) qui concernent quelques activités de l'agriculture, de l'élevage et des ressources halieutiques. Les objectifs dans la mise en place de ce régime étaient :

- l'émergence de nouveaux investissements

- la création d'emplois
- l'accroissement des recettes d'exportation
- le transfert des compétences
- l'augmentation de la valeur ajoutée
- la création d'une base industrielle nécessaire pour supporter la modernisation du pays

### **1-1-2 Les entreprises implantées après l'adoption de la loi**

NOMBREUSES SONT LES ENTREPRISES QUI SONT ATTIRÉES PAR CE RÉGIME PEU DE MOIS APRÈS LA PROMULGATION DE LA PREMIÈRE LOI. LA PREMIÈRE ENTREPRISE IMPLANTÉE ÉTANT L'ENTREPRISE SINO-MALAGASY KNITTERS. SON AGRÉMENT A ÉTÉ DONNÉ PAR LE DÉCRET N°2911/90 LE 23 MAI 1990. CETTE ENTREPRISE S'EST SPÉCIALISÉE DANS LA FABRICATION DES « PULL-OVERS ». CETTE ENTREPRISE A ÉTÉ SUIVI APRÈS PAR LES ENTREPRISES « DEMAD » ET « JOIE » PAR LES DÉCRETS N°3253/90 ET N°3255/90 DU 11 JUIN 1990. CES ENTREPRISES SONT CONSTITUÉES POUR DES CONFECTIENS DES VÊTEMENTS POUR ENFANTS. LA TROISIÈME ENTREPRISE FRANCHE IMPLANTÉE À MADAGASCAR ÉTANT L'ENTREPRISE « FLORÉAL MADAGASCAR ». C'EST UNE SOCIÉTÉ ANONYME ET SON AGRÉMENT A ÉTÉ DONNÉ PAR LE DÉCRET N°3518/90 DU 27 JUIN 1990 ET ELLE S'EST SPÉCIALISÉE DANS LA FABRICATION DES « PULL-OVERS ». LA PREMIÈRE ENTREPRISE QUI NE SE LANCE PAS SUR LE TEXTILE ÉTANT LE « SPPM ». ELLE S'EST ORIENTÉE SUR L'HUILE ESSENTIELLE. ENSUITE ELLE EST SUIVIE PAR L'ENTREPRISE « FLEURUS MADAGASCAR » QUI S'EST LANCÉE DANS LA FABRICATION DES BRACELETS. L'ENTREPRISE « LECOFRUIT » A ÉTÉ AUSSI PARMI CELLES QUI NE SONT PAS LANCÉE SUR LE TEXTILE. ELLE S'EST SPÉCIALISÉE DANS LA PRODUCTION LÉGUMINEUSE ET DES CORNICHES.

### **1-1-3 Adoption de la nouvelle loi et le système d'incitation**

VU DES EFFETS DE L'IMPLANTATION DU RÉGIME DE ZONE FRANCHE, LES AUTORITÉS MALGACHES ONT CONSTATÉ QUE CE RÉGIME EST donc UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ET NON UNE FINALITÉ. DANS CE SENS, RÉCEMMENT ON VIENT DE PUBLIER UNE NOUVELLE LOI SUR LES ZONES ET ENTREPRISES FRANCHES À MADAGASCAR (LOI N°2007-037 DU 14 JANVIER 2008). LA REFONTE DU RÉGIME VISE D'UNE PART À CONFORMER AUX NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE MONDIALE ET RESTER COMPÉTITIF, ET D'AUTRE PART À CONTRIBUER BEAUCOUP PLUS À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT : LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.

LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR SOUHAITE ATTIRER LES INVESTISSEURS ET FAIRE DU SECTEUR PRIVÉ LE MOTEUR PRINCIPAL DE SON DÉVELOPPEMENT. S'APPUYANT SUR LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE QUE SONT LA VISION « MADAGASCAR NATURELLEMENT » ET LE « MADAGASCAR ACTION PLAN » (MAP), LE GOUVERNEMENT A DÉFINI PARMI SES PRIORITÉS CENTRALES LA POURSUITE D'UNE FORTE CROISSANCE ÉCONOMIQUE BASÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ FORT ET CONCURRENTIEL. LE SECTEUR DE ZONE FRANCHE QUI S'EST DÉVELOPPÉ DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI N°89-027 DU 29 DÉCEMBRE 1989 A ÉTÉ ET DEMEURE UN SECTEUR GÉNÉRATEUR DE RESSOURCE D'EMPLOI. IL DOIT TOUTEFOIS FAIRE FACE À DE NOMBREUX DÉFIS.

LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT INCITATIF POUR TOUTES LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À MADAGASCAR A DONNÉ LIEU À L'ÉLABORATION DE LA LOI SUR LES INVESTISSEMENTS DONT L'OBJECTIF EST D'ADAPTER ET

de dynamiser rapidement le tissu économique local pour qu'il soit en convergence avec un contexte économique international particulièrement concurrentiel. Il est apparu que cette réglementation devait faire l'objet de plusieurs adaptations pour demeurer un régime favorable à la création et au développement d'investissement productif. Ces adaptations sont essentiellement orientées vers une simplification des procédures douanières et fiscales qui encadre sur le plan administratif les dispositions fiscales, douanières et financières des entreprises éligibles.

Les mesures ainsi retenues procèdent à la fois d'un maintien de l'attractivité du régime sans ajouter des mesures administratives, notamment douanières qui se sont accumulées depuis l'entrée en vigueur de la loi n°89-027 du 29 décembre 1989.

Ces mesures sont les suivantes :

- suppression de la procédure d'agrément et remplacement par un système déclaratif auprès de l' Economic Development Board of Madagascar (EDBM)
- libéralisation des opérations réalisées vers et en provenance des entreprises franches et des entreprises de droit commun
- sécurisation du mécanisme de remboursement du crédit de TVA dû aux entreprises franches
- exemption de l'obligation de rapatriement des devises qui est sans objets pour les entreprises franches qui sont déjà autorisées à les transférer librement vers l'étranger
- clarification du principe de stabilité fiscale et du caractère limitatif du régime fiscal des entreprises franches
- clarification du principe d'absence de quota dans l'emploi de la main d'œuvre étrangère.

Pour des raisons pratiques, la structure de la loi n°89-027 a été maintenue et, au-delà des principes évoqués supra, certains de ces articles ont été modifiés dans une perspective de simplification et de clarification.

## **1-2 Régime de zone franche**

Le régime des zones franches à Madagascar présente des particularités par rapport à celui qui se trouve en Afrique Subsaharienne. Mais certaines règles semblent les mêmes concernant quelques domaines dans la zone.

### **1-2-1 Entreprises éligibles**

Les activités d'une entreprise déterminent son éligibilité au régime de zone franche. La loi portant refonte de la loi relative au régime de zone franche prévoit quatre catégories d'entreprises éligibles (trois dans l'ancienne loi) :

- les entreprises de Promotion Exploitation ou EPE chargées des travaux d'aménagement et de construction des zones franches industrielles ainsi que de leur gestion et de leur promotion
- les Entreprises Industrielles de Transformation ou EIT appartenant aux branches des industries manufacturières ou activités de fabrication
- les Entreprises de Services ou ES appartenant aux secteurs d'activités comme la production de films cinématographiques et vidéo ; le traitement des données informatiques, les essais et analyses techniques, certification de produit
- les Entreprises de production Intensive de Base ou EPIB qui constituent l'innovation de la nouvelle loi concernant l'élevage et les ressources halieutiques : élevage des vaches laitières à haute performance et production laitière intensive de petits ruminants, élevage intensive de bovins plus transformation, de poissons d'aquarium, apiculture. Il existe aussi des nouvelles lois sur l'aviculture plus abattage et /ou transformation, la sériciculture pour la production de cocons secs, la culture, conditionnement et/ou transformation des crustacés d'huîtres et de coquillages à nacre, algues et enfin sur l'agriculture : production agricole et horticole, unité agro-industrielle

Les investisseurs en ZFI proviennent essentiellement de la Chine, de la France, le Hong Kong, de l'Inde, de la Malaisie et de l'île Maurice tandis que le principal point d'exportation reste l'Europe occidentale. Depuis l'éligibilité de Madagascar à l'AGOA, les Etats Unis ont pris un élan important dans le rang des destinataires.

### **1-2-2 Régime fiscal**

Les avantages offerts par le régime de zone franche sont intéressants pour les entreprises, en ce sens qu'ils touchent aussi bien le régime fiscal et social que d'autres avantages liés au transfert de revenus et capitaux. Les mesures d'incitation prévues par les nouvelles lois ne diffèrent pas énormément de celles prévues par les anciennes lois. Elles offrent toujours à l'investisseur un système fiscal réduit et à faible taux avec une exonération totale d'impôts sur les bénéfices pendant une assez longue période (allant de 2 à 12 ans dans l'ancienne loi et jusqu'à 15 ans dans la nouvelle) suivant les catégories d'entreprises, un régime douanier assurant une exemption de tous droits et taxes à l'importation et à l'exportation de toute marchandise, un système financier assurant une libre disponibilité des devises et une liberté de transfert à l'étranger et des dispositions sociales permettant une liberté dans la gestion du personne.

Cette fiscalité peut se résumé comme suit :

- une exonération des impôts sur les bénéfices au cours des premières années d'exploitation, la période de grâce allant de 2 à 15 ans et un taux fixe de 10% pour les années suivantes ;

- après la période de grâce, les investissements réalisés donnent droit à des réductions d'impôts sur les bénéfices équivalents à 75% du montant des nouveaux investissements (la réduction était donnée par le pourcentage du rapport entre l'investissement réalisé au cours de l'exercice considéré et celui des immobilisations résiduelles réévalué figurant dans les états financiers dans l'ancienne loi)
- tous les équipements importés, matières premières, pièce de rechange, matériel d'emballage et matériaux de construction sont exonérés de droits de douane et taxes d'importation
- les dividendes sont taxés au taux de 10% au lieu de 25%

### **1-2-3 Particularités des zones franches à Madagascar**

Les particularités des entreprises franches à Madagascar se manifestent sur leur avantage sur les marchandises, le financement, et certaine protection.

#### **1-2-3-1 Pour les marchandises**

On aperçoit aussi dans la nouvelle loi une disposition spécifique selon laquelle les entreprises valorisant des matières premières locales peuvent bénéficier des dispositions particulières en matière d'écoulement des biens qu'elles ont produit sur le territoire douanier national dans les conditions qui seront fixées par des textes réglementaires.

Concernant l'écoulement des marchandises la loi instituant le régime de zone franche fait obligation aux entreprises qui en bénéficient, de vendre 100% de leur production à l'extérieur néanmoins, une tolérance a été introduite récemment lui permettant d'écouler jusqu'à 5% de sa production sur le marché local, à condition qu'elle s'acquitte droits et taxes normaux, l'opération étant alors considérée comme une importation.

#### **1-2-3-2 Autres avantages**

Les entreprises franches à Madagascar bénéficient des avantages comme la possibilité de contracter des baux emphytéotiques (de 18 à 99 ans) pour les terrains destinés à l'aménagement des entreprises. Concernant le financement, on trouve un système financier assurant une libre disponibilité de créer des entreprises franches en dehors des zones franches géographiques délimitées, ainsi que la possibilité d'aménager et de gérer des zones franches privées. Elles peuvent aussi bénéficier de l'assouplissement des réglementations en matière d'emploi, de visa, de change.

Par ailleurs, les zones franches bénéficient de la protection contre la nationalisation des biens des entreprises des investisseurs étrangers et de tarifs préférentiels sur les prestations de certains services publics (eau, électricité, téléphone,...). Et ensuite, les transferts à destination de l'étranger sont

libres à concurrence de la disponibilité en devises inscrite compte de l'entreprise. Et sur le plan social, la loi prévoit les mêmes avantages que ceux octroyés par le régime de droit commun : liberté de gestion du personnel, octroi de visas de séjour pour le personnel expatrié, liberté de transfert des salaires des expatriés.

En effet, le concept malgache de zone franche ne correspond pas à des zones géographiquement limitées, mais uniquement à un statut fiscal. Cela signifie que l'entreprise agréée en zone franche peut travailler n'importe où sur le territoire national. Tous les avantages de ces entreprises sont en contrepartie accompagnés de certaines obligations qui sont la conformité aux lois et règlements en vigueur sur le territoire national en général mais aussi particulièrement le respect de l'ordre public, la protection de l'environnement de la faune, de la flore et du patrimoine national, le respect des règles d'hygiène, de salubrité et de santé publique. Mais comment ont donc évolué ces entreprises depuis l'adoption de la loi de 1989. On va le voir dans la deuxième partie de ce chapitre.

## **Section 2 : Evolution des entreprises franches à Madagascar**

### **2-1 Répartition des entreprises**

On a vu dans la section ci-dessus que les entreprises franches à Madagascar présentent des caractéristiques qui les diffèrent des autres. Ce qui est plus remarquable est la notion de « zone franche » à Madagascar est applicable à toutes entreprises remplissant les conditions d'éligibilité et n'est pas limité au zone géographique. Et il est à noter que celles qui sont instaurées sur l'île sont majoritairement de types industriels.

#### **2-1-1 Secteur d'activité**

Même si on a vu que la zone franche est au début dominée par le textile (*voir section 1,1-2*) on constate, surtout vers la fin des années 90, l'entrée des entreprises sur d'autres secteur d'activités que celui du textile. Après l'adoption de la loi de 1989, le nombre des entreprises admises dans la zone franche ne comptait que quelque dizaine. Actuellement les entreprises qui sont officiellement opérationnelles sont environ au nombre de 174<sup>7</sup>

On peut trouver actuellement plusieurs branches d'activités dans la zone franche (*cf. tableau n°1*). A coté du textile et confection, des nombreuses activités sont déjà présentes à Madagascar concernant la zone franche industrielle.

<sup>7</sup> Source : EDBM

**Tableau n°1 : Répartition des entreprises franches par branche d'activité :**

| SECTEUR D'ACTIVITES                          | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005       | 2006       | 2007       |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Agro-alimentaire</b>                      | 6          | 4          | 10         | 11         | 14         | 11         | 9          |
| <b>Textile et confection</b>                 | 118        | 73         | 111        | 118        | 114        | 111        | 102        |
| <b>Cuir et peaux</b>                         | 4          | 2          | 2          | 2          | 2          | 2          | 2          |
| <b>Bois</b>                                  | 9          | 5          | 5          | 5          | 7          | 5          | 7          |
| <b>Services informatique</b>                 | 14         | 6          | 13         | 15         | 13         | 14         | 12         |
| <b>Chimie</b>                                | 7          | 3          | 8          | 9          | 7          | 7          | 6          |
| <b>Mécanique électrique</b>                  | 1          | 1          | 2          | 2          | 2          | 2          | 2          |
| <b>Transformation minière</b>                | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 2          | 0          |
| <b>Artisanat</b>                             | 4          | 3          | 6          | 7          | 8          | 8          | 7          |
| <b>Horlogerie, bijouterie, et joaillerie</b> | 2          | 1          | 1          | 1          | 1          | 1          | 1          |
| <b>Autres manufactures</b>                   | 10         | 5          | 11         | 12         | 10         | 11         | 10         |
| <b>EPE</b>                                   | 1          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>EPIB</b>                                  | 0          | 0          | 1          | 0          | 1          | 1          | 0          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>179</b> | <b>106</b> | <b>173</b> | <b>185</b> | <b>182</b> | <b>175</b> | <b>158</b> |

Source : EDBM

Quelques entreprises sont implantées dans l'agro-alimentaire, les cuirs et peaux, les bois, les services informatique, la chimie, la mécanique électrique, la transformation minière, l'artisanat, l'horlogerie bijouterie et joaillerie et les autres manufactures. Mais on peut aussi trouver des autres types de zone franche comme l'Entreprise de Promotion Exploitation (EPE) et l'Entreprise de Production Intensive (EPI) mais l'effectif de ces derniers est encore moindre.

Jusqu'à l'heure actuelle la majorité de ces entreprises se trouve dans le secteur de textile et confection car en 2007, ces entreprises représentent environ 64,5% de l'ensemble des entreprises. Le secteur de mécanique électrique et celui d'horlogerie bijouterie et joaillerie représentent, de l'autre coté, la minorité.

Concernant leur évolution, le nombre des entreprises dans la zone franche connaît une augmentation jusqu'en 2004, et connaît une diminution après (de 185 à 158). On aperçoit aussi que l'effectif de ces entreprises connaît une nette diminution au moment de la crise de 2002 car elles ne comptent que 106 (179 en 2001). Nombreuses sont les entreprises qui ont fermé leur porte de l'insécurité des investissements.

## 2-1-2 Répartition géographique

La plupart des entreprises franches sont localisées à Antananarivo. En 2007, presque 95% de ces entreprises sont implantées dans la capitale (*cf. tableau n°2*). Cela peut s'expliquer par la disponibilité des infrastructures d'accueil répondant au besoin immédiat des investisseurs. Les entreprises restantes sont réparties dans les autres ex-provinces. Les provinces de Tamatave et d'Antsiranana sont les mieux attirés par les investisseurs que les autres. La raison ne peut être que la proximité de ces endroits du port pour mieux faciliter l'importation et l'exportation des produits.

**Tableau n°2 : Répartition géographique des entreprises franches**

| LIEU                | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005       | 2006       | 2007       |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Antananarivo</b> | 167        | 100        | 161        | 173        | 170        | 163        | 150        |
| <b>Antsiranana</b>  | 2          | 2          | 3          | 4          | 5          | 4          | 3          |
| <b>Mahajanga</b>    | 2          | 1          | 3          | 2          | 2          | 3          | 1          |
| <b>Toamasina</b>    | 4          | 1          | 3          | 3          | 4          | 4          | 2          |
| <b>Fianarantsoa</b> | 2          | 2          | 2          | 2          | 1          | 1          | 1          |
| <b>Toliara</b>      | 2          | 0          | 1          | 1          | 0          | 0          | 1          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>179</b> | <b>106</b> | <b>173</b> | <b>185</b> | <b>182</b> | <b>175</b> | <b>158</b> |

Source : EDBM

C'est l'ex-province de Tuléar qui est le moins attiré par les investisseurs dans la zone franche. Il n'existe qu'une entreprise en 2007, voire même nulle en 2002, en 2005 et en 2006. Comme généralement le nombre des entreprises franches diminue depuis 2004, on constate dans toutes les ex-provinces la fuite des investisseurs. On n'aperçoit qu'une entreprise à Mahajanga, Fianarantsoa et Toliara.

### **2-1-3 Nationalité des entreprises franches**

Les nationalités des entreprises franches sont présentées dans le tableau n°3. La majorité des entreprises appartiennent aux Français. Elles représentent à environ 33% des entreprises présentent officiellement à Madagascar en 2007. Les Mauriciens arrivent ensuite à la deuxième place. Les entreprises appartenant aux Mauriciens sont au nombre de 29 en 2007 ; ce qui représente 18,4% de l'ensemble des entreprises. Les Asiatiques tiennent aussi une place importante dans la zone franche surtout les Hongkongais. Leurs entreprises représentent en 2007, 8% de la totalité ; et les Chinois en possèdent neuf. Les Américains et les Italiens suivent après avec 5 entreprises chacun en 2007.

Il est important de noter ici que des Malagasy ont aussi investi dans la zone franche. Le nombre d'entreprise appartenant à des Malagasy atteint même jusqu'à 36 en 2004 et 23 en 2007. Et notons qu'on parle ici de tous types de zone franche c'est-à-dire, de type industriel, de service et de production de base.

**Tableau n°3 : Nationalités des entreprises franches :**

| NATIONALITE                | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Américaine</b>          | 4    | 0    | 3    | 6    | 5    | 5    | 5    |
| <b>Chinoise</b>            | 6    | 6    | 10   | 9    | 6    | 6    | 9    |
| <b>Française</b>           | 60   | 39   | 55   | 58   | 56   | 53   | 52   |
| <b>Hongkongaise</b>        | 22   | 13   | 16   | 17   | 16   | 17   | 14   |
| <b>Italienne</b>           | 4    | 3    | 5    | 5    | 5    | 5    | 5    |
| <b>Luxembourgeoise</b>     | 2    | 2    | 2    | 2    | 3    | 3    | 3    |
| <b>Malagasy</b>            | 26   | 12   | 33   | 36   | 35   | 33   | 23   |
| <b>Mauricienne</b>         | 31   | 17   | 23   | 24   | 29   | 30   | 29   |
| <b>Autres nationalités</b> | 24   | 14   | 26   | 28   | 27   | 23   | 18   |

Source : EDBM

## **2-2 Les exportations de la zone franche**

Le commerce extérieur des zones franches est différent de leur vente globale et de leur achat global parce que les exportations des zones franches excluent leurs ventes locales (qui sont déjà comptabilisées dans le commerce spéciale importation) et les cessions d'entreprise franche à entreprise franche (commerce intra-zone franche).

Les exportations des zones franches sont largement dominées par le textile. Cependant elles exportent aussi des produits halieutiques tels que les crevettes et les conserves de thons. Les exportations de ces dernières ont augmenté de +34,3% et de 2,8% en tonnage en 2003<sup>8</sup>.

Les principaux clients des zones franches sont l'Europe des Quinze avec une part de 66,6% en 2001 et de 81,6% en 2002. Cependant depuis la fin des années 90, on note une hausse de la part des exportations vers les Etats Unis quoique cet élan ait été momentanément brisé en 2002. Les entreprises franches exportent aussi vers la COI, ceux-ci représentent en moyenne 2% de la totalité des exportations jusqu'en 2002. (cf. tableau n°4)

<sup>8</sup> Source : INSTAT/D.S.E/SSES

**Tableau n°4 : Répartition en valeur des exportations des zones franches selon le pays et/ou la région de destination**

| PAYS/REGION       | 1995       | 1996       | 1997       | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | 2002       |
|-------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| COI               | 2,4        | 1,6        | 2,8        | 2,4        | 2          | 1,4        | 1,3        | 2,1        |
| Europe des Quinze | 92,6       | 91         | 90,9       | 79,7       | 77,6       | 66,9       | 66,6       | 81,6       |
| U.S.A             | 3,6        | 5,5        | 4,7        | 7,3        | 13         | 29         | 28,8       | 12,6       |
| Autres            | 1,3        | 1,8        | 1,6        | 10,5       | 7,4        | 2,6        | 3,3        | 3,7        |
| <b>TOTAL</b>      | <b>100</b> |

Source : INSTAT/D.S.E/SSES

Après la crise, les exportations des entreprises franches ne cessent d'augmenter. Elles atteignent jusqu'à 108,27 en milliers de tonnes en volume et 343,91 en millions de DTS en valeur pour l'année 2004<sup>9</sup>. La prévision pour l'année 2008<sup>10</sup> est 391,56 millions de DTS en valeur et, 127,54 milles tonnes en valeur.

### 2-3 Les importations des zones franches

Les importations des zones franches excluent les achats locaux (qui sont déjà comptabilisées dans le commerce spécial d'exportation) et les achats auprès d'autres entreprises franches (commerce intra-zone). En général les fournisseurs de ces entreprises sont relativement de plus en plus diversifiés. De 71,6% en 2001, les achats CAF en Europe ne constituent plus que 26,7% des importations globales des zones franches en 2001. Depuis l'année 1997, le total des achats CAF en Chine (avec Hong Kong et Taiwan) et en zone Océan Indien dépasse les achats CAF en Europe. On a même vu un large avantage en pourcentage en 2000 (41,3% contre 30,2%). On constate aussi que les zones franches importent peu en Afrique du Sud, aux Etats Unis et aux pays pétroliers. (cf. tableau n°5)

Comme les exportations, les importations ont aussi une augmentation après la crise. En 2004<sup>11</sup>, le volume des importations est de 2,6 milles tonnes et ces importations représentent 256,2 millions de DTS. La prévision pour l'année 2008 est de 282,0 millions de DTS en valeur, et 2,6 milles de tonnes en volume.

<sup>9</sup> Source : Banque Centrale de Madagascar

<sup>10</sup> Source : Banque Centrale de Madagascar

<sup>11</sup> Source : Banque Centrale de Madagascar

En somme, la zone franche à Madagascar est un régime fiscal qui s'applique aux investissements réalisés dans les entreprises dont les activités sont tournées vers l'exportation. Ces entreprises bénéficient des exonérations des droits et taxes tant à l'importation qu'à l'exportation, d'un remboursement de la TVA et de certains traitements préférentiels en matière de taxes tels que l'IBS et l'IRCM. L'on peut distinguer les entreprises industrielles de transformation et les entreprises de service. Depuis 1990 les activités des entreprises franches n'ont cessé de se développer mais la plupart reste dans la branche de textile. Mais qu'apportent ces entreprises sur notre économie ? On va le découvrir dans la deuxième partie de ce présent mémoire.

**Partie II**

**ANALYSE DU REGIME DE LA ZONE FRANCHE SUR LA  
CROISSANCE ECONOMIQUE**

Du point de vue théorique, les zones franches constituent, selon la théorie néo-classique, une politique de « second-best », c'est-à-dire qu'elles constituent à compenser une distorsion (l'existence de droit de douane) par une autre (une subvention). De ce fait, l'impact de politique de zone franche sur le bien être des pays d'accueil est à priori indéterminée. D'un autre côté, les nouvelles théories de la croissance présentent une nouvelle appréciation plus favorable de l'impact potentiel de ces politiques ; elles mettent en évidences les externalités possibles prenant la forme d'effets d'entraînement, d'effets d'apprentissage, d'accroissement du capital humain, d'effets de démonstration (d'imitation),....Cependant, l'impact des zones franches sur l'économie du pays hôte dépend essentiellement de l'activité (directe et indirecte) générée par leur implantation. Dans cette partie d'analyse, on va parler d'abord de l'impact de la zone franche à Madagascar, et ensuite, le problème de ce régime.

## ***Chapitre 3 : Impacts économiques de la zone franche***

Rappelons que ce régime a été institué pour avoir des impacts sur le développement de la grande île. Dans ce chapitre on va analyser les impacts de ce régime sur le produit intérieur brut, sur la création d'emploi, sur l'investissement et sur les exportations. Ces éléments vont nous permettre d'apprécier les effets économiques des entreprises franches.

### **Section 1 : Impacts généraux**

Avant de développer plus précisément ces impacts économiques des zones franches, une simulation<sup>12</sup> a été faite afin de mesurer l'impact des activités des zones franches (annexes 1). Plus précisément, il s'agit de simuler les impacts d'une hausse ou d'une baisse des investissements dans la zone franche.

#### **1-1 Impact d'une hausse de 50% du capital des entreprises franches**

L'intérêt est de voir l'impact de l'expansion des activités des entreprises franches d'une hausse des investissements privés au niveau des entreprises. En fait la simulation traitera<sup>1</sup> de la hausse de 50% du capital des entreprises franches. Cette hausse va accroître leur volume de production de 40,3%. Une demande accrue d'intrants locaux et importés, particulièrement en produits textiles, va être générée. Ainsi par exemple, le prix des produits des industries textiles formels va connaître une hausse de 6,6% laquelle aura, à son tour, un effet sur la quantité produite par cette branche d'activités.

Au niveau macroéconomique, les effets seront globalement positifs. Le PIB augmentera de 0,8%, les recettes fiscales de 2% en raison de l'amélioration de la production des entreprises franches

---

<sup>12</sup> Simulations. Moteurs économiques pour la réduction de la pauvreté à Madagascar. Mai 2003

qui a des effets d'entraînement dans les autres branches de l'économie. Le déficit des dépenses publiques s'efface presque dans le cas où l'Etat gèle ses dépenses salariales. Dans le cas où les salaires des fonctionnaires augmentent au même rythme que ceux du secteur privé, le déficit s'aggrave par ce fait de conjugué avec l'impact de l'appréciation de la monnaie nationale qui fait diminuer la valeur de l'importation et donc la recette douanière.

Des effets significatifs sur le commerce extérieur seront induits par le développement des activités des entreprises franches. D'une part, l'augmentation du volume de production accroîtra le volume des exportations de la branche et ainsi, les exportations totales en volume connaîtront une hausse de 6,5%. D'autre part, la demande d'intrants importés va augmenter le volume des importations totales de 4,9%. Le déficit de la balance commerciale va donc s'améliorer de 4,8% et le taux de change réel va s'apprécier. Toutefois l'appréciation de la monnaie nationale aura globalement un effet significatif sur le prix au niveau des producteurs de la part des produits d'exportation, il y aura baisse des prix. Cette baisse de prix aura un effet plus ou moins significatif sur la production des branches concernées.

Au niveau de l'emploi, du fait que les travailleurs sont mobiles dans les différentes branches d'activités, le développement des activités au niveau de certaines branches nécessitant beaucoup plus de facteurs travail et le ralentissement des activités des autres branches auront un effets sur le taux d'emplois des différentes branches. Le nombre des travailleurs de basse qualification va augmenter respectivement de 35,2% et 28,4% dans les entreprises franches et les industries textiles formelles, au détriment d'autres secteurs (industries extractives par exemple).

Enfin en termes de bien être des ménages, ce sont les ménages urbains qui ont beaucoup profité de la situation ; leurs revenus vont connaître une hausse entre 2 et 4% alors que les revenus provenant des cultures d'exportations diminuent.

## **1-2 Effet économique d'une baisse de 70% du capital utilisé<sup>13</sup>**

Le développement des zones franches affecte généralement le pays de manière positive. Par contre, une autre simulation montre qu'une baisse des activités des zones franches mène à des conséquences négatives sur le pays. Cela démontre une fois l'importance de la contribution des zones franches à l'économie du pays. En effet, la diminution des activités des zones franches a été modélisée par une baisse de 70% du capital utilisé dans ces entreprises. Cette diminution va provoquer une baisse en volume de leur production de 67,5% ; ainsi, la demande d'intrants locaux et importés sera affectée, surtout en matière de produits textiles.

---

<sup>13</sup> INSTAT, Programme ILO, Moteurs économiques pour la réduction de la pauvreté à Madagascar, Conférence « Développement économique, services sociaux et pauvreté à Madagascar », 11 juin 2003, Antananarivo

Au niveau macroéconomique, le PIB va diminuer de 1,6%, les recettes fiscales vont diminuer de 1,2%. Le déficit des dépenses publiques va s'aggraver de 19,4 milliards de Fmg. Le volume des exportations des entreprises franches va aussi diminuer, entraînant ainsi une baisse en volume de 11,3% nos exportations totales. Le volume de nos importations totales enregistrera aussi une baisse de 8,5%. D'où le déficit de la balance commerciale s'aggravera de 9,9%, ce qui va détériorer le taux de change réel entraînant dès lors la dépréciation de la monnaie nationale. Cependant, cette dépréciation de la monnaie va rendre un peu plus compétitif les produits à l'exportation : les prix au producteur des produits des branches « industries extractives », « cultures d'exportations », « tourisme », vont augmenter, ce qui aura un effet sur la production de ces branches.

Dans le domaine de l'emploi, étant donné que les travailleurs de basse qualification en milieu urbain sont mobiles, il y aura migration des travailleurs et par conséquent, la demande de facteur de travail de basse qualification va diminuer de 65,4% dans les entreprises franches alors que les industries extractives vont connaître une hausse de leur demande de 147,9% et le tourisme formel de 18,9%.

Enfin, concernant les ménages urbains, à cause de la perte d'emploi, leur revenu va respectivement diminuer de 5,7% ; 6,9% et 4% selon leurs qualifications élevées, moyenne ou basse. Ainsi la consommation des ménages en termes réels va diminuer de 1,9%. Quant au bien être des ménages agricoles ou non, il ne va pas beaucoup affecter.

Le taux de la pauvreté est élevé à Madagascar, des moteurs économiques, entre autres, la recrudescence des investissements privés dans la zone franche, doivent être considérés afin de faciliter une participation significative des couches défavorisées de la population. En effet, la zone franche semble être capable de favoriser une croissance rapide et axée vers les couches pauvres. Essentiellement les zones franches profitent aux ménages urbains. Les implications de la zone franche pour la réduction de la pauvreté et donc leurs rôles potentiels comme outil de développement sont représentés généralement par la hausse des emplois urbains qu'elles génèrent, contribuant à la moitié des gains en emplois. Mais aussi la zone franche contribue au développement des exportations.

## **Section 2 : Effets de la zone franche sur le Produit Intérieur Brut (PIB)**

On définit le Produit Intérieur Brut comme une mesure de la richesse créée, pendant un temps donné, sur le territoire national par tous les résidents. Il est calculé ainsi par la somme des valeurs ajoutées. Et concernant ces valeurs ajoutées, elles bénéficient à tous ceux qui ont participé à la création de richesses. Elle permet de rémunérer le personnel, les administrations par les impôts, taxes et cotisations sociales versées ; les apporteurs de capitaux ; les entreprises elles-mêmes, pour la partie de la valeur ajoutée non distribuée.

## 2-1 Amélioration du PIB

En considérant les conséquences de la crise 2002, on peut conclure que les entreprises franches tiennent tout de même une place importante dans l'économie malgache. En effet, même si en général, durant cette période toutes les activités sont en régression, parmi les plus marquées figurent celles des zones franches qui ont provoqué d'énormes coûts économiques et sociaux affectant ainsi le PIB. En effet, il y a eu ralentissement profond en 2002 ; selon le calcul<sup>14</sup>, la récession conduirait le PIB (au prix du marché) à reculer de -14% en volume en 2002, accompagnée d'une inflation vigoureuse qui atteindrait environ 15% en moyenne annuelle. D'après l'étude de la Banque Mondiale<sup>15</sup>, la crise a affecté très profondément le secteur industriel en général, le secteur de la zone franche tout particulièrement. Elle se serait traduite par une baisse du volume du commerce extérieur de -50%, un taux d'utilisation des capacités de 10 à 30% dans l'industrie d'exportation, le BTP, le transport et le tourisme et de 50% dans l'industrie de droit commun. Aussi sur les 100000 emplois dans les entreprises franches, 40000 auraient été supprimés, et 40000 seraient en chômage technique conduisant à une baisse de la valeur ajoutée et des exportations.

Une autre étude, celle du PNUD<sup>16</sup> relate aussi les faits cités ci-dessus. La croissance du PIB au prix du marché qui était prévue à +6,5% avant la crise deviendrait négative, en recul de -9,6%. La décomposition sectorielle faisait apparaître un recul de -13,1% dans le secteur secondaire, de -15,9% dans le secteur tertiaire. L'impact de la crise sur le secteur industriel a été beaucoup plus profond, le secteur a subi d'abord la pénurie des matières premières et la perte de marchés. Les entreprises franches ont été les plus touchées, avec l'annulation des commandes pour l'exportation qui a entraîné la suppression d'environ 40000 emplois sur les environ 100000 de ce sous secteur (estimation pour 2001). Ainsi on peut en conclure par ces faits que l'impact des zones franches sur le PIB et sur l'économie.

## 2-2 Une place importante dans le PIB par secteur

Quant à la part des entreprises franches au PIB elle est de 4,8% en 2005. Etant donné que la part du secteur secondaire au PIB demeure encore faible (14%), la contribution des entreprises franches au PIB est aussi faible dans le sens qu'elles sont incluent dans le secteur manufacturier. Aussi les zones franches affichent parmi les taux les plus bas comparé aux autres branches de l'économie (cf. Tableau n°1). Cependant, en analysant au niveau du secteur secondaire uniquement, la place de ces entreprises est assez importante même si elles se trouvent en deuxième position avec ses 4,8% (derrière les industries avec 8,2%). De manière plus détaillée et en décomposant le secteur « industrie » en ses

<sup>14</sup> Emmanuel Fourmann, Madagascar après la crise : perspectives 2003-2004, janvier 2003

<sup>15</sup> Madagascar en crise, contribution à l'évaluation de l'impact de la crise économique rédigée par D. Randriamanampisoa et J. Hentschel, économistes de la Banque Mondiale.

<sup>16</sup> Développements économiques récents et conséquences de la crise politique actuelle sur l'économie et la condition de vie des malgaches, document de travail n°4 du PNUD (mai 2002)

différentes branches (agro-industrie, industrie de tabac, des boissons, du papier,..) il se trouve que ce sont les zones franches qui possèdent la plus grande part dans le PIB du secteur secondaire (annexe 2).

**Tableau n°5 : Répartition du PIB par secteur en 2005**

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| <b>Secteur primaire</b>   | <b>22,70%</b> |
| Agriculture               | 15,20%        |
| Elevage, pêche            | 6,70%         |
| Sylviculture              | 3,30%         |
| <b>Secteur secondaire</b> | <b>14,00%</b> |
| Industries Énergie        | 8,20%         |
| Energie                   | 1,00%         |
| Zone franche              | 4,80%         |
| Autres                    | 0,00%         |
| <b>Secteur tertiaire</b>  | <b>52,30%</b> |
| Transport                 | 15,40%        |
| BTP                       | 3,00%         |
| Commerce                  | 10,80%        |
| Gouvernement              | 6,00%         |
| Autres services           | 17,10%        |

Source : EDBM

### **Section 3 : Les zones franches et leur contribution à l'emploi**

Un des succès des zones franches repose sur sa grande capacité de créations d'emplois ; elles constituent le moteur de la hausse des emplois urbains

#### **3-1 La création d'emplois**

L'évolution favorable de l'emploi industriel formel découle en majeur partie de la dynamique des entreprises franches. Elles emploient un peu plus de 12% de la main d'œuvre du secteur secondaire et les entreprises de la branche textile réunissent presque les 90% de la main d'œuvre dans les zones franches. La thèse selon laquelle ces entreprises sont particulièrement intensives en main d'œuvre se vérifie. En fait, elles sont pour la plupart de grande taille puisqu'elles emploient en moyenne 262 salariés. Plus de 65% emploient plus de 50 personnes, et 37% ont un effectif supérieur à 200.

Le tableau ci-après illustre le fait qu'au fil des années, le nombre des employés des zones franches augmentent toujours.

Tableau n°6 : Emploi dans les entreprises franches

|                                      | 1995  | 1996  | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001   |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Nombre total d'employés              | 29600 | 36700 | 38400 | 56200 | 64400 | 81820 | 110000 |
| en pourcentage                       | 20    | 23    | 20,2  | 24,1  | 25,8  | 27,5  | 29,5   |
| Salaires payés (en milliards de Fmg) | 66    | 104   | 117   | 176   | 202   | 237   | 332    |
| en pourcentage                       | 15,3  | 20    | 17,9  | 20,5  |       |       |        |

Source : Projet Madio, « Le secteur industriel Formel à Madagascar : Caractéristique, Performances, Perspectives. » various issues, 1995-1997

De 1995 à 2001, le nombre d'employés des zones franches a quadruplé passant de 29 600 à 110 000 et les entreprises franches emploient en moyenne 24% des actifs. Si on tient compte de la capitale malagasy, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi en zone franche est nettement plus supérieure à celui enregistré sur le marché du travail, excepté durant la période de crise de 2002 où il y a eu récession des activités en général et suite au démantèlement de l'Accord Multi-fibre en 2005.

### 3-2 La rémunération du travail au niveau des entreprises franches

Les faits confirment le puissant dynamisme des entreprises franches aussi bien en termes de création d'emploi qu'en termes de rémunération de travail. Au niveau des salaires, les entreprises franches apparaissent comme celles qui ont accordé des augmentations les plus généreuses et les employés perçoivent un bonus de l'ordre de 15 à 20% par rapport à leurs collègues qui exercent dans des entreprises ne bénéficiant pas de ce régime spécial. Il s'avère aussi que les éléments hors salaires des emplois (primes, avantages, prestations sociales,...) sont plus importants en zones franches.

Ainsi, alors que le pouvoir d'achat de la rémunération du travail a crû de 8,5% par an en moyenne pour l'ensemble des actifs occupés, il s'est élevé deux fois plus vite en zone franche, avec une croissance des salaires de 17,2% en termes réels. Cette nette amélioration de la condition salariale touche toutes les catégories des salariés, qualifiés ou non. Ainsi, les ZF contribuent à l'amélioration des revenus de ces employés. Toutefois, la crise de 2002, le démantèlement de l'accord Multi-fibre en 2005 ont été des périodes néfastes pour les salariés des ZF.

Malgré le fait que les EF enregistrent des taux de croissance des salaires élevés en niveau, le résultat obtenu à partir des enquêtes auprès des entreprises sur le secteur formel montre un niveau de rémunération très faible dans la ZF. Par exemple en 1997, le salaire mensuel moyen était de Ar 31 400 en ZF, contre Ar 35 000 pour l'ensemble des actifs et 46 400 pour l'ensemble du secteur formel. Néanmoins, ces différences de salaires peuvent être trompeuses dans la mesure où les caractéristiques des emplois et des salariés ne sont pas identiques entre les deux secteurs.

Le régime de ZF malgache constitue un instrument de développement économique car les EF offrent des possibilités de création d'emploi permanent et permettent au secteur industriel d'accéder à des nouvelles formes de technologie et de connaissances techniques d'accroître sa compétitivité sur le marché international.

#### **Section 4 : Les EF et le commerce extérieur**

Avant de développer les éléments autour du commerce extérieur relatif aux zones franches, et plus précisément leurs exportations puisque leurs produits sont destinés à l'exportation, il est important de déterminer ce qu'en est de la production de ces entreprises étant donné que ce sont leurs productions qui les constituent exportations.

##### **4-1 La production des EF**

En termes de production, observons le cas de l'année 1998 (cf. ; tableau n°3) où les EF ont permis la création de 304 milliards de Fmg de valeur ajoutée. Elles ne représentent qu'environ 1,5% des entreprises du secteur manufacturier et pourtant elles sont à l'origine de 13,1% de la valeur ajoutée du secteur formel. En fait, c'est la contribution potentielle de la ZF à la croissance du secteur manufacturier qui est mis en exergue.

**Tableau n°7 : Madagascar : Activités Economiques des Entreprises de la ZF**

|  | <b>1995</b> | <b>1996</b> | <b>1997</b> | <b>1998</b> | <b>1999</b> | <b>2000</b> | <b>2001</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Nombre des entreprises de ZF</b>            | 66          | 98          | 209         | 241         | 259         | 267         | 283         |
| <b>En pourcentage du secteur manufacturier</b> | 1,1         | 1,8         | 1,8         | 1,5         |             |             |             |
| <b>Valeur ajoutée (en milliards de fmg)</b>    | 127         | 156         | 250         | 304         | 328         | 360         | 447         |
| <b>En pourcentage du secteur manufacturier</b> | 9,3         | 10,2        | 12,6        | 13,1        |             |             |             |

Source : Projet Madio, « Le secteur Industriel Formel à Madagascar : Caractéristiques, Performances, Perspectives », various issues, 1995-1997

#### 4-2 Les exportations des ZF

Les ZF jouent un rôle important dans la situation d'une croissance orientée vers les exportations. Le commerce extérieur malgache reste marqué par la prépondérance des EF (tableau 2), qui représentent quasiment la moitié des échanges, essentiellement des articles textiles et des crevettes. L'analyse du commerce extérieur Malagasy<sup>17</sup> permet de dégager que les intrants destinés aux ateliers de confection des ZF composent un premier poste stable avec 33,5% des importations et que les EF contribuent à 48,6% des exportations. La part des recettes d'exportations liées aux EF est prépondérante. Ainsi les ZF contribuent beaucoup aux recettes d'exportations de Madagascar.

**Tableau n°8 : Répartition sectorielle des échanges de Madagascar (en pourcentage)**

|                                     | EXPORTATIONS |      |      |                                     | IMPORTATIONS |      |      |
|-------------------------------------|--------------|------|------|-------------------------------------|--------------|------|------|
|                                     | 2004         | 2005 | 2006 |                                     | 2004         | 2005 | 2006 |
| <b>Zone franche</b>                 | 50,9         | 50,3 | 48,5 | <b>Zone franche</b>                 | 32,9         | 23,8 | 33,5 |
| <b>Autres (biens intermédiaire)</b> | 20,3         | 31,9 | 26,4 | <b>Energie</b>                      | 11,9         | 16,4 | 18,3 |
| <b>Agroalimentaire</b>              | 25,7         | 14,7 | 17,9 | <b>Matières et pièces détachées</b> | 14,7         | 14,7 | 15,4 |
| <b>Produits pétroliers</b>          | 1,8          | 1,2  | 5    | <b>Biens de consommation</b>        | 12,2         | 13,6 | 13   |
| <b>Mines</b>                        | 1,3          | 1,9  | 2,2  | <b>Biens d'équipements</b>          | 20,5         | 21,1 | 12,7 |
|                                     |              |      |      | <b>Agroalimentaire</b>              | 7,8          | 10,4 | 7,1  |
| <b>TOTAL</b>                        | 100          | 100  | 100  | <b>TOTAL</b>                        | 100          | 100  | 100  |

Sources : INSTAT/BANQUE CENTRALE/FMI

Le tableau ci-dessus illustre le fait que les ZF occupent la première place par rapport aux autres branches, que ce soit au niveau des exportations ou au niveau des importations et cela avec des proportions élevées puisqu'elles contribuent à presque la moitié des exportations et à environ 30% des importations. En fait, en 2006, la valeur des exportations est de 668 millions de DTS de Madagascar (soit une hausse de 15,5% par rapport à 2005 attribuable en partie à la bonne performance des produits des ZF) ; celles des exportations des ZF est de 324 millions de DTS (soit une hausse de 11,1% par rapport à 2005 et à peu près la moitié des exportations globales). De plus vastes données exposent l'importance des importations et exportations des ZF. (Annexes 3)

Le développement des activités des ZF aura sans doute des effets significatifs sur le commerce extérieur de la nation. Les EF ont contribué à l'amélioration de la balance commerciale du pays. Les exportations des ZF ont permis de dégager un solde extérieur de 325 millions d'euros, soit un taux de

<sup>17</sup> Le commerce extérieur de Madagascar en 2006, MINEFE-DGTPE

couverture export/import de 300%. Cette amélioration du déficit de la balance commerciale entraînera l’appréciation du taux de change réel et ainsi, l’appréciation de la monnaie nationale.

Sachant le montant des intrants importés nécessaires pour la réalisation de sa production, soit 28% des importations du secteur formel<sup>18</sup>, les EF ont permis une rentrée conséquente de devises. Mais pour mesurer de façon plus précise sa contribution à l’amélioration du commerce extérieur, il est nécessaire d’évaluer le contenu de l’importation des investissements induits par leur développement comme l’achat des biens d’équipements, amélioration des infrastructures... Pourtant les investissements dans l’infrastructure locale favorisent en principe l’ensemble du tissu industriel et non seulement les EFI, sans compter l’effet d’entraînement que peut exercer ces dernières sur l’industrie locale.

---

<sup>18</sup> Source : Projet Madio, « Le secteur Industriel Formel à Madagascar : Caractéristiques, Performances, Perspectives » various issues, 1995-1997

L'instauration des zones franches a permis d'atténuer les problèmes de chômage par sa forte capacité de création d'emplois, d'engranger des devises du fait de la croissance des exportations. Cependant, les entreprises franches présentent des impacts négatifs pour le pays mais font aussi face à des problèmes qui affectent le développement de leurs activités.

## **Chapitre 4 : Les impacts négatifs liés au régime de zone franche**

L'expérience historique montre que les espoirs placés par les pays sous-développés dans les zones franches sont assez exagérés. En créant les zones franches, les pays en développement ont souvent considéré celles-ci comme un instrument central de leur politique de développement. Or, il est exagéré de considérer ces dispositifs comme un élément-clé d'une stratégie de développement. Si les objectifs en termes de création d'emplois ont parfois été atteints, leur impact plus général en termes de développement est souvent loin des espoirs initiaux.

### **Section 1 : Les effets négatifs des activités des zones franches**

Les zones franches ont contribué de manière importante au développement d'un petit nombre seulement de pays émergents. Il s'agit de pays asiatiques (Indonésie, Malaisie, ...), latino-américains (Mexique), ainsi que de Maurice. Jusqu'à présent, les projets de zones franches ont échoué en Afrique sub-saharienne. Dans le cas de Madagascar, même si d'une manière générale, les zones franches sont considérées comme un succès en termes d'investissements et de création d'emplois, elles n'arrivent que rarement à échapper au schéma d'« usines-tournevis ».

#### **1-1 Les impacts économiques**

Généralement, les méfaits des zones franches sur le plan économique se situent au niveau *des effets d'entraînements*.

Les zones franches à Madagascar sont dominées par la branche « textile ». Cependant, à long terme la trop forte concentration sectorielle des activités des zones franches sur des productions à faible valeur ajoutée n'est pas bénéfique pour le pays. La nature et les activités des ZFE constituent un obstacle intrinsèque à l'existence d'externalités importantes. En effet, une des caractéristiques des zones franches a été le développement d'une monoculture industrielle plutôt que de parcs industriels équilibrés<sup>19</sup>. La concentration dans le secteur textile a favorisé le secteur mais n'a pas permis le développement de créneaux spécifiques puisque les qualifications locales existent déjà. La diversification vers les activités de services, qui présente à priori un grand potentiel, reste encore faible.

---

<sup>19</sup> Source : BIT (ILO, 1998)

Le faible degré d'intégration dans l'économie domestique représente un fait négatif relatif aux ZF. Les prix trop élevés des produits, leur qualité insuffisante, le manque de fiabilité des fournisseurs et parfois même l'inexistence locale est les raisons souvent avancées pour expliquer le faible approvisionnement locale d'où dépendance vis-à-vis de l'extérieur par les importations. La faible articulation des ZF à l'économie locale se manifeste aussi par la problématique du transfert envers les entreprises locales dans les différents domaines du savoir (technique, gestion), des informations (sur le marché, les sources de financement) et de la technologie.

### **1-2 Les problèmes d'ordre social**

Deux des aspects marquant les problèmes du fonctionnement des ZF sont les relations professionnelles et la mise en valeur des ressources humaines. Cependant, les conflits sociaux perdurent toujours dans les ZF.

Le bilan de la ZF était encore précaire et reposait sur des productions intenses en main d'œuvre faiblement rémunérée. Cela n'incite ni à la recherche d'investissement de productivité ni au développement d'une offre tournée vers la demande locale. Même si les salaires versés par les EF sont généralement supérieurs à ceux versés par les entreprises hors zones, le niveau de salaire était de 130000 à 150000 FMG par mois (environ 20-25 EURO), niveau inférieur au seuil de pauvreté de l'USD par jour et par personne. En fait, la majorité des pays dotés de ZF dispose d'une main d'œuvre abondante désireuse d'y travailler, par conséquent la faiblesse des salaires se maintient.

Il est aussi nécessaire de considérer la qualité des emplois créés. Il s'agit pour la plupart d'emplois peu ou non qualifiés (utilisant une technologie simple et bon marché) et réservés en majorité à une main d'œuvre féminine (entre 60 et 80% des emplois de ces entreprises), limitant les effets d'apprentissage. Aussi, la concurrence s'exerce essentiellement au niveau des prix et, comme les coûts salariaux représentent une part importante de l'ensemble des dépenses, les entreprises franches cherchent à les contenir et donc ne voient pas dans la main-d'œuvre une ressource à valoriser.

En outre, la médiocrité des conditions de travail dans les zones franches constitue un des principaux reproches qui leur est adressé. Ainsi, le qualitatif de « zones d'oppression » leur est attribué. Il y existe de nombreuses violations des normes fondamentales du travail, telles qu'elles sont définies par l'Organisation Internationale du Travail, en particulier en matière de droit d'association et de négociation collective. Les violations des droits syndicaux sont en effet quotidiennes. Les travailleurs éprouvent d'énormes difficultés à former des syndicats ou à mener des négociations collectives. A l'heure actuelle, pas une seule convention collective n'est en vigueur dans les entreprises franches. Même si la tendance semble à l'amélioration des conditions offertes et de la formation en entreprise, le quotidien des employés des zones franches est très difficile. Dans ce sens, il existe les

entreprises qui se conforment raisonnablement à la législation du travail et d'autres qui sont hostiles aux syndicats et à l'application du code du travail. Par exemple, en 2004, le salaire minimum a été fixé à 230.000 FMG<sup>20</sup> (autour de 20 euros) pourtant certains travailleurs touchent à peine 200.000 FMG, heures supplémentaires comprises et souvent, les feuilles de paie ne sont pas claires ou sont incorrectes. Les fréquents systèmes de pénalité (pour arrivées en retard, refus d'effectuer des heures supplémentaires, erreurs de production, contacts avec des syndicalistes ...) peuvent affecter encore plus ces maigres salaires. De plus, la semaine de 40 heures est encore déclarée par le patronat comme étant insuffisant. Pourtant, beaucoup de travailleurs de la zone se plaignent de n'avoir "plus le temps de vivre" une situation particulièrement difficile pour les femmes, majoritaires. Aussi, le Code du travail malgache stipule que les heures supplémentaires ne doivent pas dépasser 20 heures par semaine et ne doivent être en principe effectuées qu'après autorisation de l'inspection du travail sur demande motivée de l'employeur. Or cela n'est en aucun cas respecté. De plus les conditions techniques de travail font défaut (système de ventilation, masques et gants de protection, ...). Les irrégularités commises par le chef des employeurs en matière d'enregistrement des travailleurs à la caisse d'assurance sociale sont fréquentes.

Les zones franches ne contribuent qu'à une faible articulation autour de l'économie locale et engendrent d'énormes problèmes sociaux. Toutefois, elles rencontrent plusieurs problèmes qui font que les entreprises franches provoquent des effets négatifs sur l'économie.

---

<sup>20</sup> Source : CISL, février 2004

## **Section 2 : Les menaces pour le développement des entreprises Tranches**

Les performances des entreprises franches sont influencées par différents facteurs d'ordre économique, politique, social, ... Des lacunes au niveau de ces éléments vont ainsi limiter les performances des entreprises dans le sens que les indicateurs sur le niveau d'activités des entreprises et leurs productivités sont médiocres, les valeurs moyennes de la production et de la valeur ajoutée sont inférieures, la productivité apparente du travail est faible.

### **2-1 Les problèmes relatifs à l'environnement des entreprises**

Le développement des activités des zones tranches afin de produire des effets positifs sur l'économie repose sur un environnement favorable, sain et incitatif. Or il se trouve que plusieurs contraintes se manifestent dans le cadre de l'environnement des entreprises franches. Particulièrement, il y a faible progression des investissements car il y a hésitation des investisseurs puisque l'environnement n'est pas assez stable et incitatif, des insécurités dans différents domaines se présentent.

- Cadre juridique et judiciaire***

Le système juridique connaît des problèmes au niveau des réformes des textes. En effet, la réforme textuelle nécessite énormément de temps assez conséquent et le problème de financement qui fait défaut se pose aussi. Il n'existe pas aussi de dispositions sur le transfert de technologie. Les statistiques montrent que le capital est détenu majoritairement par les entrepreneurs étrangers, dans la majeure partie des entreprises tranches le système juridique n'offre pas de manière satisfaisante les moyens pour les opérateurs nationaux d'acquérir le savoir faire nécessaire (les contrats de transfert du know how font défaut). Enfin, il y a trop de modifications des textes réglementaires qui sont souvent pénalisantes par exemple au niveau de la TVA.

Au niveau de la réforme judiciaire est plus observée la lenteur des procédures ou les résultats des réformes ne seront effectifs que quelques années plus tard. La corruption fausse le jeu de la concurrence: elle limite considérablement les investissements en raison de la méfiance des opérateurs. L'administration judiciaire comme d'autres services administratifs manque de moyen national et de personnel afin d'être plus compétent et de permettre ainsi le progrès au niveau des services de l'administration. L'absence d'information pour les citoyens y compris les entrepreneurs fait défaut dans l'exercice de leurs fonctions.

- *Cadre fiscal et douanier*

Pour le bon fonctionnement de leur entreprise, les entrepreneurs doivent prendre en considération le contenu de la politique fiscale afin de pouvoir l'utiliser à bon escient. En fait, les opérateurs devraient saisir les opportunités qu'apporte une politique fiscale, en savoir dégager aussi les inconvénients. Or si celle-ci est floue alors entreprises seront mal informées ou ils interpréteront mal les faits. En fait, il y a manque de transparence en matière fiscale : les règles et procédures fiscales sont compliquées, or avec le système d'information existant qui est assez défaillant, la publication de ces lois ne met pas toutes les personnes au même niveau de réception de ces informations. L'administration ne remplit pas toujours son rôle d'informateur mais aussi ne dispose pas de personnel et matériels suffisants entravant ainsi le développement des entreprises. Aussi, la pérennité fiscale n'est pas considérée comme acquise. Les entreprises franches ne perçoivent pas la réforme fiscale : la politique fiscale existante est ressentie en général, comme incohérente tels les cas de la taxation des chiffres d'affaires et de la TVA aux entreprises franches.

En matière d'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS), après la période de grâce, les entreprises y sont soumises au taux de 10%, avec une réduction d'impôt pour investissement égale à 75% de l'impôt correspondant au montant de l'investissement. En vertu de ces dispositions, l'administration fiscale applique aux entreprises un minimum de perception de l'IBS majore de 5 pour mille du chiffres d'affaires. Cette mesure est considérée par les entreprises comme pénalisante car cela entraîne à leur égard une taxation du chiffre d'affaires alors que le véritable produit de l'entreprise est constitué uniquement de la Valeur ajoutée. Ainsi, plusieurs entreprises sont amenées à ne plus importer à leur nom les matières premières et intrants mais à les faire entrer en admission temporaire, puis à ne facturer à leur client que le travail à façon. Cette procédure leur permet aussi de ne pas acquitter la TVA à l'importation. En fait, pour ne pas recourir à de tels procédés, le GEFP demande que le taux minimum de perception soit de 1,4 pour mille du chiffre d'affaires.

Concernant les droits d'enregistrement, certaines recettes sont récalcitrantes pour leur application notamment dans le cas des baux et mutations de véhicules, en dépit des dispositions explicites du texte quant à l'exonération de ces droits.

En matière douanière, les problèmes rencontrés par les zones franches<sup>21</sup> sont : la peu de présence de la douane pendant les jours et heures ouvrables, le changement permanent des nomenclatures et tarifications pour des mêmes articles, la lourdeur administrative lors de sous-traitance entre entreprises franches, manque de clarté des lois, les notes internes de la douane ne sont pas transmises aux opérateurs, difficultés des opérations de la douane à réaliser en province.

---

<sup>21</sup> Commission « Douanes » du GEFP, Octobre 1998

- ***Sécurisation foncière***

La difficulté d'un accès au foncier constitue un frein important au développement de l'investissement à Madagascar. Aussi, la réglementation afférente à l'immatriculation foncière est soumise à des contraintes coutumières, Madagascar étant un pays qui procure à la terre un caractère saint. Les règles, incluant les procédures, couts et délai, qui sont appliquées en matière d'attribution de terrain, ne sont pas clairement connues des opérateurs. De plus, les démarches administratives pour l'acquisition de titre foncier ou pour toute opération relative au foncier sont lentes dues à l'insuffisance de personnel, de matériels (matériels informatiques, ...). Or, ces démarches administratives aboutissant à l'obtention de titres, d'immatriculation d'un terrain bien défini sont indispensables pour la sécurité de l'activité qui s'y implanterait. Notons aussi qu'il y a forte propagation de litiges fonciers qui provoquerait ainsi l'insécurité du « terrain» donc des investissements, des entreprises.

- ***Mondialisation et régionalisation***

La mondialisation consiste à l'abolition des distances et frontières par la libéralisation et le jeu de progrès technologiques. Ainsi, elle offre de nouvelles opportunités en ouvrant des marchés nouveaux. Mais la mondialisation impose de nouvelles règles de jeu à tous les pays et donc de nouveaux défis notamment aux pays en voie de développement comme Madagascar. Les difficultés rencontrées dans le contexte de mondialisation sont principalement de l'ordre de la concurrence et des contraintes relatives au commerce extérieur.

Concernant l'impact des accords commerciaux internationaux sur l'avenir des zones franches, d'une manière générale, la libéralisation commerciale a des effets ambigus sur les zones franches : l'amélioration de l'accès au marché favorise leurs ventes, tandis qu'en sens inverse le désarmement douanier dans leur pays d'accueil réduit l'attractivité relative du dispositif à long terme.

Quant au démantèlement de l'Accord Multi-Fibre en 2005, cela va probablement avoir pour conséquence une réorientation géographique des investissements directs dans le secteur textile favorisant surtout les pays asiatiques qui sont plus compétitifs (Bangladesh, Chine,...)

La politique actuelle des bailleurs de fonds institutionnels qui imposent une augmentation de la pression fiscale aux états emprunteurs va vraiment à l'encontre de la philosophie des Zones Franches qui impliquent des exonérations fiscales

La mondialisation impose aussi à Madagascar une nouvelle conception de ses relations avec le monde extérieur : l'intégration régionale. Or dans une Zone de Libre Echange, la logique des accords commerciaux est a priori contradictoire avec celle des zones franches. D'un côté,

la suppression des droits de douane sur les échanges intra-régionaux annule l'avantage des zones franches pour les importations d'intrants provenant d'autres pays partenaires ; de l'autre, l'exonération de droits de douane en vigueur pour les importations des entreprises franches en provenance de pays tiers- doit être abandonnée, puisque le principe des accords régionaux est d'accorder un traitement préférentiel au commerce intra-régional.

- ***I' administration***

En général, l'administration est défaillante (justice, police, douane, fisc) et ses services constituent une occasion privilégiée pour le développement de la corruption. Les origines du disfonctionnement de l'administration sont la sous administration, la désorganisation ; il y a absence de motivation des fonctionnaires, insuffisance de moyens matériels, mauvaise organisation (lenteur et lourdeurs des démarches administratives

Les problèmes fréquemment rencontrés sont :

---

- Le manque de renseignements précis et cohérents sur les procédures à suivre
- Le manque de transparence et de prévisibilité : les entreprises commencent les procédures de l'investissement sans connaître leur aboutissement exact et en plus il y a instabilité de l'environnement légal.
- La quantité excessive et souvent répétitive des documents à fournir
- la concentration excessive de prise de décision : la plupart des autorisations émane des instances les plus élevées. Pour finaliser le document, il faut un arrêté ministériel ou la signature d'un ministre or cela est source de délai supplémentaire.

## **2-2 Les problèmes relatifs aux activités des entreprises franches**

En plus des problèmes au niveau de l'environnement des zones franches, Les principales menaces auxquelles les entreprises franches font face concernent le processus de production et les débouchés.

### ***La production des entreprises franches***

Généralement, les problèmes se situent dans les facteurs et les couts de production.

La pénurie des ressources humaines qualifiées qui s'explique en partie par des niveaux de salaires bas fait que le développement, des zones franches stagne. La problématique de la fuite des

cerveaux accentue la donne. Ainsi, la qualité de la main d'œuvre est inférieure. Le niveau d'éducation très bas des ouvriers constitue aussi un frein au développement des zones franches malgré le transfert de technologie et de savoir faire apporté par les investisseurs, ce qui découle à une faiblesse de la productivité des ouvriers. Le manque de formation des employés ainsi que leur état physique précaire (du fait de leur pauvreté) et leur manque de motivation entraînent aussi la faiblesse de la productivité du travail.

La persistance de tendances haussières des prix de la cote de l'offre de carburants et de l'électricité (due aux chocs exogènes tels que la hausse du prix du baril de pétrole) a de fortes répercussions sur le cout de production des entreprises franches. Le niveau actuellement très élevé du prix des carburants affecte aussi négativement les zones franches du fait que les couts de transport sont inclus dans le cout de production. Le secteur est victime des perturbations de l'approvisionnement en électricité et de la hausse du prix de l'énergie. La croissance du secteur est ainsi affectée.

Plusieurs éléments font encore que l'environnement économique, social, politique, institutionnel des EF ne soit pas stable et favorable aux investissements et au développement des ZF. Au niveau interne, les entreprises rencontrent aussi des problèmes. Les solutions mises en œuvre doivent ainsi améliorer cet environnement et les activités des ZF afin qu'elles contribuent au développement de Madagascar.

**Partie III:**

**SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE CONTRIBUTION DES  
ENTREPRISES FRANCHES A L'ECONOMIE MALGACHE**

Les obstacles liés au développement des zones franches sont surmontables. Ailleurs dans le monde, d'autres pays ont réussi à créer des infrastructures de classe internationale pour assurer des services gouvernementaux efficents, a mettre en place des mesures incitatives compétitives, à développer une main d'œuvre qualifiée et a surmonter même les contraintes liées à la géographie. Dans la dernière partie de ce mémoire, on va tirer des suggestions à partir des expériences vécues par ces pays pour l'amélioration du système de zone franche afin que ce dernier contribue à la croissance économique malgache. Mais tout d'abord on va voir les mesures déjà mises en vigueur et essayer d'en donner des propositions de solutions dans l'intérêt de l'amélioration des zones franches

## ***Chapitre 5: Mesures générales de développement des zones franches à Madagascar***

Développer les zones franches consiste à l'amélioration des salaires et des conditions de travail tout en augmentant la productivité et en créant des passerelles entre les zones franches et l'économie nationale. Pour pouvoir donner le coup de pouce souhaité à l'économie des pays d'accueil, les zones doivent établir davantage de liens avec les économies nationales. Le BIT affirme que seules les entreprises franches disposant d'une main-d'œuvre de qualité (qualifications professionnelles) et jouissant d'une stabilité des relations professionnelles seront en mesure de satisfaire aux exigences de rapidité, de coût et de qualité de l'économie mondiale. Pour pouvoir exploiter pleinement leur potentiel de création d'emplois et de productivité, les zones franches ont besoin d'une stratégie adéquate de valorisation des ressources humaines. Une attention spéciale devrait être portée à la difficile situation des femmes qui travaillent dans ces zones. Grâce à la mise sur pied d'une infrastructure sociale, particulièrement pour répondre aux besoins des femmes (par exemple, des moyens de transport sûrs, des conditions de vie et de travail saines), l'emploi dans les zones franches serait beaucoup plus stable et beaucoup plus attrayant.

### **Section 1 : Assurer un climat des affaires stable et incitatif**

Le service public assure un climat stable et incitatif et la provision en infrastructures (routière, portuaire, aérienne, douanière, ...) pour permettre la bonne marche des entreprises. Le climat des investissements est défini en termes opérationnels comme l'environnement de politique économique, institutionnel et comportemental, présent et futur, qui affecte la rentabilité et les risques associés aux

investissements. Il englobe les couts et risques afférents à une transaction donnée ainsi que les forces concurrentielles en jeu au sein de l'économie. En d'autres termes, les couts, risques et forces en question influent directement sur le dynamisme du secteur privé de Madagascar et donc des entreprises franches. Améliorer le climat de l'investissement contribue à ce que davantage d'entreprises se créent, à ce qu'elles soient plus nombreuses à investir et à ce que plus d'emplois soient créés.

L'environnement des affaires dans lequel opèrent les entreprises en Chine et à Maurice est considérablement meilleur, avec peu de contraintes majeures dans la quasi-totalité des domaines caractérisant l'environnement des affaires. Ainsi, Madagascar doit être en mesure d'éradiquer ces contraintes relatives à l'environnement des affaires afin de pouvoir Chine et Maurice.

### **1-1 Les réformes administratives**

Généralement, concernant les actions du gouvernement, il doit adopter des règles claires et transparentes. Il s'agit de clarifier et d'adapter les textes relatifs aux zones franches à la situation actuelle. Ainsi, des études approfondies doivent être réalisées pour permettre l'identification des problèmes et de proposer la solution. Mis à part les textes, des documents officiels réglementaires (manuel de procédure) sont à élaborer pour rendre simples et transparents les démarches et formalités. Ces avantages des entreprises franches seront étendus aux secteurs prioritaires.

Les autorités gérant ces zones franches ont besoin d'avoir des formations en management afin de négocier avec les investisseurs. La formation des officiers de douane aux règles des zones franches est aussi nécessaire. Afin d'assurer une meilleure efficacité de la fonction publique, les services gouvernementaux doivent être améliorés, notamment le service de douane, l'administration fiscale, les services responsables de l'acquisition foncière, du permis de construire et d'occupation, des visas et de la création des sociétés. En effet, leur mauvaise qualité constitue des obstacles aux Investissements Directs Etrangers. Toutefois, la zone franche industrielle ne nécessite pas de réforme du service des douanes dans sa totalité. Une zone franche industrielle peut être dotée d'un service des douanes spécifique qui ne fonctionne que pour la zone. Il en est de même des autres services. L'accent est mis sur l'efficacité des réglementations douanières et commerciales puisqu'elle a une forte incidence sur les couts supportés par les entreprises. C'est la qualité de l'administration douanière qui influe sur la facilitation des échanges.

Un autre point très important est qu'il faut remédier aux lourdeurs administratives (largement de temps passe par les dirigeants d'entreprises avec les autorités administratives et réglementaires) qui représentent des couts indirects pour les entreprises et qui peuvent aussi être un facteur de risque si les enchevêtrements de la bureaucratie aboutissent au retrait des permis requis.

La corruption figure parmi les principaux sujets de préoccupation pour les entreprises malgaches. Cependant, Madagascar s'accorde bien mieux que les pays comparateurs d'Afrique de l'Est de l'effort global de lutte contre la corruption<sup>22</sup>Cela peut s'expliquer par les actions effectuées par le BIANCO. Mais des efforts continus doivent être toujours enregistrés en matière de lutte contre la corruption.

Enfin l'appareil judiciaire aussi doit être amélioré afin que les entreprises aient une impression favorable du système juridique et de l'exécution des contrats

### **1-2- La provision en infrastructures**

Au niveau des infrastructures, les longues distances et la difficulté du terrain rendent le transport ardu. Cette situation a des implications pour la compétitivité internationale ou les couts de transport sont un facteur critique. Les infrastructures représentent un facteur particulièrement important pour la conduite des affaires. Ainsi, il est important d'améliorer leur qualité. Il ne s'agit pas uniquement des infrastructures de transport mais aussi des approvisionnements en électricité et en eau et des télécommunications. Si une zone franche peut être située à proximité d'un port ou d'un aéroport, il suffirait seulement d'améliorer et de faire fonctionner efficacement ce port ou cet aéroport ainsi que les routes, les centrales électriques et les moyens de communication qui le desservent. Il n'y a pas besoin d'entreprendre des réformes dans tout le secteur portuaire ou aéroportuaire.

### **1-3- La stabilité macroéconomique**

Les politiques qui garantissent la stabilité macro économique sont importantes pour encourager une accumulation rapide des facteurs et une allocation conforme aux avantages comparatifs, ainsi que pour pouvoir s'adapter rapidement aux perturbations externes. En fait, ce sont des taux d'inflation relativement réduits, des taux d'intérêt réel positif, un équilibre budgétaire entre les recettes et dépenses publiques, un taux de change réel qui ne dépasse pas les taux de change sur le marché libre.

---

<sup>22</sup> Données sur la lutte contre la corruption, Banque Mondiale

#### **1-4 Le rôle de l' Economic Development Board of Madagascar (EDBM)**

Encore dans le domaine des investissements privés à Madagascar, l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) a été instauré. Il assiste les promoteurs étrangers et nationaux en ce qui concerne les projets d'investissements. C'est un organisme dont les attributions sont la facilitation et la promotion des investissements à Madagascar. Ainsi il peut contribuer au développement des zones franches. L'EDBM travaille à travers deux départements opérationnels :

-Le Département *Facilitation et Projets* qui consiste à :

- l'instauration d'un cadre incitatif à la réalisation d'investissements privés à Madagascar;
- à simplifier un grand nombre de procédures administratives afin de transformer le climat d'affaire à Madagascar;
- à faciliter l'accès foncier aux sociétés contrôlées par des étrangers.

-Le Département *Promotion et Communication* qui :

- construit l'image de Madagascar, la fait connaître et la reconnaître comme destination aux investissements;
- détermine les secteurs de développement prioritaires et les promeut;
- se charge de la communication institutionnelle du pays;
- développe une stratégie de communication nationale et internationale;

Il est ainsi crucial pour le développement des zones franches afin de contribuer à l'économie nationale de favoriser leur environnement économique, institutionnel,...Néanmoins, au niveau de l'amélioration des activités des entreprises franches, la versification de leurs produits s'avère avantageux.

## **Section 2 : Diversifier les activités des entreprises franches.**

Comme il a été dit, le dynamisme des zones franches ne peut pas reposer uniquement sur la filière textile et habillement. Il existe plusieurs branches en évolution dans les zones franches et qui méritent d'être exploiter. De plus, la filière «textile » subit de graves problèmes et doit affronter la concurrence asiatique, mauricienne lorsque les différents accords seront à termes. Il est donc nécessaire d'étudier l'opportunité de diversifier les activités des entreprises franches.

### **1- Les différentes branches des zones franches :**

Même si la filière «textile » domine le secteur des entreprises franches, leur activité ne s'y résume pas. En fait, de nombreuses activités existent et méritent aussi d'être exploiter.

Entre autres :

-Le secteur « agro-alimentaire », qui rassemble la fabrication de produits alimentaires et de boissons d'une part, et la branche fruits et légumes transformes d'une autre part, détient 11,3% des investissements prévus et domine après le secteur «textile» avec un effectif d'entreprises passant de 23 en 1995 a 33 en 2001. Ce secteur est très développé a Madagascar puisqu'il emploie 3100 salaries avec un investissement de Ar 26,8 milliards. L'agro-alimentaire est en rapport direct avec l'agriculture, l'élevage et la pêche puisque ces derniers fournissent la moitié des matières premières -

-Le secteur «Informatiques et services » qui est en nette évolution a Madagascar par le fait du développement du TIC et de l'internet. La croissance soutenue de ce secteur depuis quelques années a induit en particulier, l'essor de l'informatique en zone franche. La principale activité est le traitement de texte et saisies informatiques. Si les premières entreprises œuvrant sur l'informatique n'étaient n°ue 2 en 1992 employant seulement 50 personnes, ce nombre s'élève actuellement a 30 entreprises avec 2300 salaries. La branche « informatique et service » qui compte 8,1% de l'ensemble des branches d'activités dans lesquelles opèrent les EF.

-L'artisanat qui est plus développé dans les PME. Cependant, elles n'arrivent plus à satisfaire les demandes internes et externes en quantité qu'en qualité. Ainsi, les entreprises franches ont intégrer dans l'artisanat a travers plusieurs activités telles que le tissage de raphia, la fabrication de bougies décoratives. L'arrivée des entreprises franches dans la branche constitue à la fois une coopération et une concurrence entre les deux. En 2001 on n'a recense que quatre entreprises dans ce secteur, actuellement leurs effectifs ont double. Ceci est le fruit du développement du tourisme à Madagascar ainsi que la demande interne.

-L'industrie chimique Qui rassemble les industries fabricant des produits pharmaceutiques, des produits chimiques a l'usage médicinal et des produits d'herboristerie.

- L'industrie de bois en zone franche qui concerne le traitement des bois destine à la construction et en BTP. Et a l'exception de la fabrication de meubles, elle semble maintenir un même niveau de production a partir du deuxième trimestre 2004. Il en est de même pour la division « industrie des cuirs et chaussures ». Madagascar possède des ressources naturelles abondantes en matière de foret

-Les « industries diverses », elles progressent a partir du troisième trimestre après avoir connu une baisse au deuxième trimestre ; certains produits reculent au quatrième trimestre

2004.

## **2- Les branches performantes**

Etant donne, les différences branches du secteur industriel, les plus performantes sur ces dernières années sont :

-Les industries bénéficiant du dynamisme lie a la bonne tenue de la branche BTP, a savoir les industries du bois, les industries métalliques ainsi que les industries de fabrication de matériaux de construction de matériaux de construction

-Les industries a base agricole (huiles essentielles, fruits et légumes plantes médicinales, pêcherie, agro-alimentaire), desservies par la disponibilité de matières premières et d'intrants locaux.

L'industrie agro-alimentaire profite beaucoup de la richesse de Madagascar en matière agricole comme matière première puisque c'est un pays à vocation agricole. La présence de reliés industries renforce la capacité productive des paysans et des cultivateurs. De plus Madagascar possède divers types de cultures d'exportations abondantes telles que le café, le girofle, la vanille, le poivre, le cacao, etc. L'exploitation de ces cultures d'exportations dites traditionnelles pourrait améliorer la balance commerciale du pays vu la concurrence interne et externe. En matière d'exportation, l'agro- alimentaire représente les 12% de l'exportation des zones franches en 2005.

Mis à part le secteur « textile », il est donc opportun de développer ces autres branches qui se révèlent importantes pour l'avenir et le développement des zones franches. Cependant, à long terme, le pays doit réussir à valoriser ces emplois sur le plan aussi bien de compétence que de rémunération. Dans ces perspectives, il est indispensable de parvenir à créer les liens verticaux (surtout en amont du secteur des EF) pour escompter un impact économique plus large puisque les activités des entreprises franches font peu appel aux matières premières, aux produits et aux services locaux, les importations

constituant les % des inputs du secteur. La dynamisation des activités du régime de zone franche s'avère indispensable ainsi que la dynamisation des entreprises locales parallèlement a l'incitation des investissements dans les zones franches pour maximiser l'effet d'entrainement des zones franches.

### **Section 3 : Le plan d'action national de développement des zones franches**

Face à la concurrence mondiale qui devient de plus en plus acharnée, le rôle et la place que devront prendre pour les années à venir les zones franches se trouvent importants. Afin de garantir le développement harmonieux et pérenne des entreprises malgaches, l'efficacité économique doit aller de pair avec l'efficience sociale étant donné que les domaines économique, social et juridique sont complémentaires. Le plan d'action national proposera ainsi des pistes concrètes pour amener le secteur des entreprises franches à se développer dans le souci d'une meilleure productivité globale des investissements et la valorisation du travail décent.

#### **3-1 Les Domaines d'actions prioritaires**

Eu égard a la situation a laquelle sont aujourd'hui confronte les zones franches, les 5 domaines d'actions prioritaires (DAP) suivants sont mis en exergue:

- Développement de la ZF a Madagascar
- Législation du travail et relations professionnelles
- Employabilité et système de formation des travailleurs
- Protection sociale pour une productivité améliorée
- Valorisation de la justice sociale.

Ces domaines sont interdépendants et se complètent; ils constituent ainsi le socle de la stratégie d'amélioration de la productivité par la promotion de l'emploi décent dans les entreprises franches. Par rapport aux DAP mentionnés ci dessus, les objectifs globaux sur lesquels il faut asseoir les actions sont les suivants :

- ***Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de la Zone Franche à Madagascar***

L'objectif vise à mettre en place une vision partagée du développement du secteur des entreprises franches entre tous les acteurs concernés devant les enjeux mondiaux nouvellement redéfinis du commerce international. Madagascar devrait s'adapter au nouveau contexte en se dotant d'une politique volontariste en matière d' amélioration de l'environnement national des affaires et

d'appui à l'intégration économique des entreprises 'ranches; de mise en valeur d'une vision et d'une approche concertées et partagées du développement des zones tranches.

- *Viser l'amélioration de la législation du travail et des relations professionnelles en rapport avec la productivité du secteur des EF*

Le Gouvernement, les Employeurs et les Travailleurs sont appelés à garantir que les normes du travail correctes soient appliquées dans les zones tranches. La refonte des textes régissant l'emploi et le travail apparaît nécessaire pour clarifier et adapter les insuffisances constatées mais également pour permettre au secteur de bénéficier des dispositions plus souples favorisant la productivité globale. L'objectif vise à reformer la législation du travail pour mieux l'adapter aux exigences de l'emploi décent catalyseur d'une productivité améliorée. Des actions seront également développées pour l'amélioration des relations professionnelles par la promotion efficace du dialogue social afin d'assurer la stabilité du climat de travail et d'offrir ainsi de meilleures conditions de son développement.

- *Augmenter l'employabilité des travailleurs par un système de formation adapté*

Il s'agit de contribuer à l'amélioration des qualifications et des compétences des travailleurs car, par rapport aux enjeux de la concurrence mondiale, la main-d'œuvre constituant le seul avantage comparatif de Madagascar parmi les autres couts de facteurs doit être placée au centre des préoccupations.

- *Contribuer à la mise en place d'une stratégie de protection sociale favorisant la productivité globale*

L'amélioration de la qualité des prestations des services des organisations de protection sociale est attendue pour le bénéfice de la productivité globale des entreprises de tous les secteurs. Il est primordial de bien comprendre les situations actuelles dans lesquelles évoluent ces organismes pour pouvoir mettre en place des politiques concertées et des infrastructures sociales bénéfiques pour tous par des actions nouvelles en terme de dispositif de protection sociale de qualité, viable et pérenne. L'action s'étendra sur les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ainsi que les dimensions de santé regroupant les aspects du VIH/SIDA dans le monde du travail et de l'éducation sanitaire de manière générale.

- ***Faciliter la valorisation d'une justice sociale pour une zone franche bien gouvernée***

De manière générale, les actions de valorisation de la justice sociale contribueront à renforcer le respect des droits fondamentaux au travail. Ainsi, elles viseront à:

- sensibiliser les entreprises tranches dans la lutte contre la discrimination de genre en matière de pratiques professionnelles,
- prévenir contre le travail des enfants en amont et en aval des zones tranches,
- renforcer les capacités dans le domaine de transparence et de lutte contre la corruption pour l'accroissement du potentiel de productivité,

### **3-2 Actions prioritaires visant l'amélioration de la productivité des zones franches**

Sous l'effet de la mondialisation de l'économie, les besoins d'ouverture économique, la promotion pour l'attraction des investissements étrangers, le transfert de technologies modernes, l'acquisition des expériences de gestion d'autres pays et la reformulation des politiques économiques constituent des leviers à partir desquels Madagascar devra aujourd'hui concevoir et réajuster sa stratégie de développement.

Dans ces perspectives, il importe de définir sur les court, moyen et long termes une gestion macroéconomique basée sur une adaptation à la fois aux particularités et au niveau de développement du pays, de manière à exploiter et valoriser les avantages comparatifs.

Madagascar devra ainsi continuer à mettre en place une politique et une stratégie de promotion des différents secteurs.

Dans le cadre des zones franches, il s'agit principalement de contribuer à la mise en place et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement des zones tranches à Madagascar et les actions prioritaires s'articuleront autour des deux objectifs spécifiques :

**-Objectif spécifique 1** : Améliorer l'environnement national des affaires et l'intégration économique des secteurs porteurs

Les investissements directs étrangers sont importants pour la croissance et l'emploi. Cependant, du fait de leur mobilité, il est important de les sécuriser. Cette situation est plus sensible pour le secteur des entreprises franches dont le développement requiert au préalable une visibilité de la politique industrielle et commerciale à moyen et long termes. Deux actions sont ainsi indispensables à entreprendre :

- ***Appui à l'élaboration d'une politique d'industrialisation et de commerce***

Madagascar devra repenser sa politique de développement industriel et commercial et à laquelle toutes les parties concernées (Gouvernement, Secteur Privé, Société Civile) adhèrent en vue de favoriser une nouvelle forme de relations économiques verticales et horizontales propices à l'expansion industrielle et commerciale.

La mise en place d'un fonds d'investissement, la promotion des filières d'exportation, la valorisation des fruits de recherche, l'adéquation et la qualification des ressources humaines, la maîtrise des systèmes d'information et de communication constituent, entre autres, les thématiques sur lesquelles la politique d'industrialisation et de commerce devra se baser.

- ***Allègement des dispositifs d'importation et d'exportation***

Il est nécessaire de veiller sur l'amélioration de l'environnement des affaires pour promouvoir les investissements par

-la facilitation des services des douanes en misant sur la réduction du temps et de la cohérence des opérations de contrôle,

-l'efficacité des actions de lutte contre la corruption, -l'application d'un dispositif fiscal incitatif et clair.

**-Objectif spécifique 2** : Mettre en valeur une vision et une approche concertées et partagées du développement des zones franches de Madagascar

L'une des finalités de la ZF est de parvenir au développement des activités industrielles orientées vers l'exportation. Pourtant, la majorité des entreprises franches sont regroupées dans la branche « textile et confection ». Cela expose le pays au risque des menaces de compétitivité provenant des pays asiatiques et notamment la Chine. Madagascar devra donc se doter d'une vision et des instruments d'action pour garantir le développement et la pérennité des zones franches :

- ***une stratégie nationale de développement de la zone franche***

Le dynamisme de la ZF ne peut pas reposer uniquement sur l'expansion des industries de «textile et confection » ; l'orientation du développement de la zone franche devrait considérer les fondements essentiels de l'économie malgache tels que la pêche, l'agriculture et les mines.

Cependant, l'option stratégique devra partir d'une vision concertée et partagée entre tous les acteurs concernés. La stratégie nationale prendra en compte les aspects multidimensionnels suivants:

la valorisation des branches a forte valeur ajoutée, la circonscription des zones et régions a haut potentiel, la promotion des investissements et de financement, les politiques d'intégration des zones franches a l'économie, le renforcement des activités d'aménagement des infrastructures, de gestion des, ressources et de préservation de l'environnement, l'option technologique adaptée aux objectifs de compétitivité, la mise en place d'un cadre juridique approprié, la valorisation des ressources humaines, l'impact des droits fondamentaux et des conditions de travail sur la productivité et la mise sur pied d'un système d'information sectoriel de qualité.

- ***un renforcement de l'intégration régionale des zones franches***

Madagascar devra ainsi entreprendre des actions volontaristes en renforçant son approche de coopération régionale pour développer des opportunités d'affaires et tirer le bénéfice de l'intégration régionale (SADC, COMESA) par :

- l'amélioration de la capacité de production et d'exportation,
- la diversification des exportations malgaches vers les marchés régionaux, condition optimale pour permettre de bénéficier au mieux des avantages d'intégration régionale dans le cadre de COMESA et SADC,
- le renforcement de capacités de la diplomatie malgache en commerce international,
- l'intensification de négociation intergouvernementale dans le cadre des échanges commerciaux et des voyages d'affaires organisés,
- la prise d'initiatives dans la création d'une association continentale des EF en Afrique afin de privilégier le partenariat et soutenir les intérêts communs.

On peut tirer de ces concepts que dans des conditions propices et de bonne gouvernance, les zones franches industrielles peuvent réaliser les objectifs essentiels de création d'emplois et d'accroissement des recettes en devises. Aussi, des progrès doivent être faits pour pénétrer les marchés mondiaux. Une attitude résolument en faveur des exportations et la mise en place des préalables qui amènent les entrepreneurs tant nationaux qu'étrangers à relever le défi sont indispensables.

Le développement des activités des zones (ranches) repose sur plusieurs facteurs, notamment, un environnement sain, stable et incitatif; une amélioration des conditions de travail et de remploi, ... Ainsi, il est indispensable de prioriser ces éléments dans les actions à entreprendre en faveur des zones franches. Cependant, il est considéré comme nécessaire d'observer les conditions dans lesquelles certains pays ont su faire des « zones franches » un instrument de développement économique et de pouvoir les adapter, si besoin est, au cas de Madagascar.

## ***Chapitre 6 : Suggestions d'après les faits de quelques pays***

Avec l'île Maurice, des pays d'Asie de l' est, d'Amérique et du Caraïbe ont réussi à utiliser les Zones Franches comme instrument de développement économique à l'exemple de Panama, de la République Dominicaine, du Mexique, de la Malaisie et Singapour. Certains pays ont réussi à diversifier leurs productions par des exportations non traditionnelles, notamment les légumes, les fruits, les fleurs et les textiles. D'autres ont réalisé des progrès en ajoutant de la valeur aux matières premières locales avant de les exporter. D'autres encore ont créé des niches pour ajouter de la valeur aux importations avant de les réexporter. Dans ce dernier chapitre, on va essayer de comprendre ceux que ces pays, contrairement à l'Afrique, ont fait pour que le régime de zone franche puisse orienter l'économie vers la croissance. Et ensuite, on va voir le cas de la réussite l'île Maurice. L'intérêt est si on pourra apporter des suggestions pour la contribution de ce régime à l'économie malgache.

### **Section 1 : Généralité de la source de réussite**

D'après les expériences de ces pays les zones franches peuvent jouer un rôle important dans la stimulation d'une croissance orientée vers l'exportation. Mais le lancement de son bon programme nécessite l'élimination de la majorité, sinon de tous les obstacles, et ce de manière simultanée. Aussi, les zones franches ont beaucoup plus de chances de succès lorsque la conception, la mise en place et le fonctionnement des zones sont bien gérés.

#### **1-1 Vision et consensus**

Pour tirer profit de la croissance orientée vers l'exportation et fondée sur le développement des zones franches, la majorité de ces pays a mis en place un ensemble coordonné de mesures qui permettra aux zones franches de contribuer à la croissance économique.

Ainsi, plusieurs éléments s'avèrent importants :

**-La vision :** puisqu'en l'absence d'une vision claire de développement économique, il est impossible de rallier différents secteurs de l'économie derrière une ferme volonté de résultats

- **Le consensus** : la vision, toutefois, ne suffit pas. En fait, l'échec de l'Afrique peut s'expliquer par le fait qu'on a élaboré une splendide vision d'une croissance orientée vers l'exportation et fondée sur les zones franches industrielles mais, en l'absence d'un consensus autour de la vision, le progrès a été difficile voire impossible. Aussi, les programmes ont été lancés sous l'impulsion d'un acteur clé de l'administration seulement pour avorter du fait de l'incapacité des autres acteurs à jouer leurs rôles. Dans le cas des programmes de zones franches industrielles qui ont eu du succès, la mobilisation, du consensus a été prise très au sérieux même s'il avait fallu du temps pour y parvenir.

## 1-2 Action concertée et Continuité

- **L'action concertée**: Introduction du changement appelle l'action ; pourtant beaucoup de programmes de zones franches ont échoué du fait de l'inaction devant les éléments critiques du programme. Cela peut s'expliquer par le fait que les gens sont peu enclins à agir s'ils ne savent pas ce qu'ils sont censés faire ou s'ils sont en désaccord, mais aussi, par le manque de capacités ou d'outils pour réaliser les activités. Par exemple, dans plusieurs zones franches en Afrique, il a fallu plus d'un an pour mettre la terre à la disposition des opérateurs des zones, des problèmes ont été rencontrés au niveau des fournisseurs d'électricité, de télécommunications, de transport ou d'eau bloquant ainsi le développement des zones franches. Contrairement, à Maurice, les démarches entreprises pour créer les zones franches industrielles ont été menées sur un front large, impliquant un grand nombre d'acteurs. Au Maroc, la zone franche de Tanger a travaillé avec toutes les parties prenantes régionales pour instituer un cadre législatif et un accord de concession. Au Panama, l'importance de la législation favorable à la Zone de Libre Echange et de la participation des institutions financières locales à l'octroi de crédits aux entrepreneurs a été soulignée.

- **La continuité** : les gouvernements africains peuvent ne pas maintenir les mesures incitatives, les infrastructures, les services et l'environnement de l'entreprise. Cependant, ils doivent en assurer leur continuité. Les exemples des pays suivants illustrent ce principe de « continuité ». A Maurice, le gouvernement a continué à appuyer les zones franches industrielles en maintenant et en améliorant les mesures qui avaient d'abord attiré les investisseurs. Au Panama, la gestion privée a assuré la continuité aux utilisateurs de la zone ; la politique et la réglementation gouvernementale ont été maintenues, et le secteur bancaire a apporté un soutien continu. En République dominicaine, le gouvernement a maintenu tant le cadre politique que la mise à disposition des équipements et des services ; les propriétaires de la zone franche industrielle ont formé leur propre association pour susciter la solidarité, le soutien mutuel et créer la base d'un groupe de pression auprès du gouvernement

En plus de la définition d'une vision du développement du pays, l'émergence d'un consensus autour de cette vision, le passage à l'action pour mettre en œuvre tous les éléments de cette vision, le maintien des mesures incitatives, des infrastructures et des services, il importe également de pouvoir compter sur l'appui des partenaires au développement. Des exemples en dehors de l'Afrique montrent que les pays qui arrivent à rassembler tous ces éléments en tirent des avantages économiques considérables.

## Section 2 : La réussite de Pile Maurice

La République de l'île Maurice, «petit dragon» du Sud-ouest de l'océan Indien, se lance sur la voie de l'industrialisation après son indépendance en 1968. Fondée sur une politique d'extraversion et de conditions avantageuses (défiscalisations, absence de taxes douanières à l'import comme à l'export, une main-d'œuvre nombreuse et pas chère, et l'accès au marché européen grâce aux accords ACP), l'industrialisation de l'île est un succès. La zone franche mauricienne est lancée en 1970 suite aux résultats mitigés de la politique d'industrialisation par substitution aux importations. Les emplois dans la zone franche explosent: elle devient le premier secteur d'embauche: près de 90%<sup>23</sup> des emplois en 2001, avec une forte féminisation du monde ouvrier<sup>24</sup>. Ce qui va nous intéresser maintenant c'est comment une si petite île arrive à dégager des avantages des zones franches.

### 2-1 Mise en place des mesures incitatives

Toute une série de mesures incitatives sont appliquées pour attirer les investisseurs étrangers et locaux:

- exonération totale du paiement des taxes sur les importations des biens nécessaires au fonctionnement des usines — machines, équipements, pièces de rechange;
- exonération des droits de douane sur les matières premières, les composants et les produits semi-finis;
- exonération de l'impôt sur les bénéfices pour 10 et 20 ans;
- accès prioritaire aux crédits — emprunts bancaires à terme et fonds de roulement disponible à des taux préférentiels grâce à la *Development Bank*;
- possibilité de rapatrier les capitaux et les bénéfices librement;
- infrastructures mises à disposition par la *Development Bank* avec des loyers subventionnés à 50% pendant 10 ans;
- délivrance de permis de résidence permanents pour les investisseurs étrangers.

---

<sup>23</sup> Source : MEPZA, 2003-2004

<sup>24</sup> Hein, 1984 ; Benoist, 1981

## 2-2 Rôle essentiel des institutions politiques

Parallèlement aux mesures prises pour inciter les investisseurs, des institutions étatiques et paraétatiques soutiennent le développement des activités industrielles.

### 2-2-1 Reforme gouvernementale

Sans rupture brutale avec l'ancien système colonial, de nouvelles institutions apparaissent à côté du bureau du Premier ministre, comme les ministères de la Planification économiques, des Finances, du Commerce, de l'Industrie, avec la responsabilité d'orienter et d'appuyer directement le développement (Hein, 1996). Le gouvernement s'est allié au secteur privé par le biais de la MEDIA (*Mauritius Export Development Investment Authority*). Cette société mixte d'Etat a pour mission de promouvoir les investissements et les exportations de la zone franche. Ses activités consistent à chercher des «niches» économiques, à étudier les pays concurrents, à identifier des produits pour les marchés, à organiser des missions de promotions vers les investisseurs intéressés. Elle participe à des foires internationales et des antennes sont installées en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Inde et aux Etats-Unis. Les investisseurs privés (étrangers et locaux) sont regroupés au sein d'associations, véritables *lobbies*, dont les membres côtoient régulièrement les plus hautes sphères du pouvoir. La *Mauritius Employers Federation* (MEF) s'occupe des questions d'emploi, des négociations salariales; la *Joint Economic Committee* (JEC) tient des réunions régulières avec les membres du gouvernement pour faire des bilans sectoriels et proposer des orientations économiques nouvelles.

### 2-2-2 Reforme du système financier

Les réformes du système financier. *Banking Act* de 1988, finalisent l'accès aux capitaux pour les entrepreneurs. La *Mauritius Leasing Company Limited* (MLC Ltd) propose des aides dites de crédit-bail (pour trois à sept ans) pour financer les équipements des entreprises locales ayant peu de capitaux. De plus, la MLC loue du matériel aux entreprises pour la période fixée, à laquelle celles-ci ont la possibilité de l'acquérir pour un prix inférieur à la valeur résiduelle d'amortissement. La *State Investment Corporation* (SIC), organisme public, s'occupe de gérer et de faire fructifier les capitaux d'Etat. Elle investit essentiellement dans les secteurs les plus dynamiques (tourisme, banque, zone franche et commerce). Grâce aux bénéfices, l'Etat apporte de l'argent aux entreprises en difficulté et redynamise les entreprises en position délicate.

### **2-2-3 Accès à la facilité de la circulation des marchandises**

Les exportations passent par le port franc créé en 1992. Des facilités sont accordées, les procédures administratives et les contrôles douaniers allégés. Les entreprises ont la possibilité de stocker leurs marchandises dans de nombreux hangars ou entrepôts (2). Le transport des vêtements est facilité par la modernisation des conteneurs. La Compagnie générale maritime (CGM) en partenariat avec les entrepreneurs locaux a équipé des conteneurs pour exporter des vêtements sur cintres.

Les autorités n'ont pas cible un secteur particulier. Aujourd'hui les unités de production sont largement dominées par le textile (filature et tissage) et l'habillement (confection de pull- overs, tee-shirts, robes, lingerie, vêtements de plage). La joaillerie, l'électronique et l'horticulture sont les nouvelles filières émergentes pour faire face à la concurrence chinoise<sup>25</sup>

### **2-3 Particularité des zones franches mauriciennes : la singularité**

En plus des mesures incitatives et des rôles importants des différentes institutions, la singularité de la zone franche mauricienne a aussi contribué à la réussite de ce régime.

#### **2-3-1 Notion de singularité**

La singularité de la zone franche mauricienne est la dispersion des unités de production à travers toute l'île. *L'Export processing zone Act* n° 551 de 1970 stipule que les unités de production peuvent s'implanter sur n'importe quelle partie du territoire. Cette législation ne limite pas la zone franche à une aire géographique précise. C'est ainsi toute l'île qui est proclamée zone franche. Par conséquent, ce sont les entreprises qui sont franches. Géographiquement, cela se traduit par une dispersion des unités de production dans les neuf districts: elles sont installées tantôt séparément, tantôt en groupes sur des zones aménagées pour les accueillir, sur des propriétés sucrières reconvertis en sites industriels ou dans des bâtiments plus petits.

#### **2-3-2 effets de la singularité**

Le moindre quartier de l'île compte un atelier de production. Il n'y a aucun problème de logistique étant donné l'exigüité du territoire et le bon état des routes. Cela permet également de sédentariser les habitants et ne pas créer des poches urbaines industrielles. La dispersion des unités de production singularise l'espace industriel mauricien. L'espace industriel franc est dynamique. Les usines d'assemblage textile se diffusent à travers le territoire en suivant la logique générale centre-périmétrie.

---

<sup>25</sup> MEPZA. 2003-2004; Verdier. 1993

La singularité est marquée par le glissement des entreprises vers les districts ruraux et a rendu important le rôle des acteurs privés locaux (les Franco-Mauriciens). Les districts ruraux sont perçus comme des espaces ouverts au développement industriel. Les parcs industriels de la capitale, saturés, ne peuvent plus accueillir de nouvelles entreprises. Le gouvernement encourage en outre la déconcentration de l'industrie, du fait de l'importance des investisseurs locaux. Cela permet de réduire les migrations pendulaires des travailleurs

Des sites sont alors constants dans les districts ruraux soit par la *Development Bank of Mauritius*, soit par des investisseurs privés. L'espace industriel franc glisse de la capitale portuaire (au statut de district urbain) vers la périphérie rurale. Parallèlement, le dynamisme de certaines communautés — franco-mauricienne, musulmane et chinoise — favorise l'émergence d'espaces industriels ruraux.

Les pays qui ont réussi donc à mettre le régime de zone franche comme pilier de la croissance économiques ont donc appliqués des différentes mesures incitatives et des plans d'action. L'Etat y tient une place importante. Mais ceux-ci semblent insuffisants si la vision et consensus du développement, ainsi que l'action concertée et sa continuité sont absents ou incomplets. Ces pays possèdent, en général, ces concepts maris chacun à, à côté, trouve sa propre stratégie comme la diversification des marchandises ou la spécialisation dans un ou seulement quelques types de marchandises. Certaines de ces mesures ont déjà utilisées à Madagascar mais d'autres sont encore à suggérer comme le concept de vision et consensus du développement. L'action concertée et sa continuité. On peut donc aussi imiter le mode de financement utilisé par les Mauriciens et leur mode d'organisation gouvernementale. La notion de singularité des zones franches mauriciennes est aussi souhaitable à appliquer afin que les investisseurs dans les régions et surtout la main d'œuvre dans ces endroits soient intéressés, et que ceux-ci puissent développer le régime des zones franches.

## CONCLUSION

La part des entreprises franches dans le PIB peut être analysée sous différents angles. Au niveau du PIB en général, la contribution des zones franches est considérée comme faible étant donné que le secteur secondaire ne représente encore qu'une petite part dans le PIB. Toutefois, quant à leur contribution à la croissance du secteur manufacturier et au niveau du PIB relatif au secteur secondaire, les entreprises franches occupent une place importante. Les activités des zones franches, constituant environ la moitié des échanges internationaux, permettent aussi de stimuler la croissance orientée vers les exportations et de développer le commerce extérieur. Mais un des avantages les plus marquants des zones franches est leur forte contribution à la création d'emplois, particulièrement à la croissance de l'emploi urbain. Cependant, les entreprises franches se trouvent très faiblement intégrées à l'économie domestique et il n'y a pas trop de diversification des activités. L'environnement des affaires n'est pas encore assez favorable et incitatif pour l'attraction des investisseurs et pour le développement des activités de ces entreprises. Actuellement, le problème de grande envergure auquel font les zones franches est le problème de débouchés ; les commandes se font rares ou sont annulées provoquant ainsi la perte de plusieurs emplois enfonçant de plus en plus la population dans la pauvreté. Mais, un fait qui caractérise les entreprises franches est la médiocrité des conditions de travail, les salaires étant aussi bas.

Assurer une meilleure contribution des zones franches à l'économie nationale consiste principalement à améliorer la productivité de ces entreprises, à améliorer les salaires et les conditions de travail et surtout à assurer une bonne intégration des zones franches à l'économie. Ainsi, les actions à entreprendre porteront sur l'assurance d'un climat des affaires stable et incitatif par le biais des réformes administratives, de la stabilité macroéconomique, de la provision en infrastructures, ... ; sur la diversification des activités des zones franches en intégrant les secteurs autres que le textile qui se trouve dominant. En considérant les cas des pays qui ont su faire des zones franches un outil de développement, une bonne gestion au niveau de la conception, de la mise en place et du fonctionnement des zones franches un s'avère indispensable. Un cas de succès en matière de régime de zone franche est l'île Maurice où différentes mesures incitatives sont offertes aux investisseurs tant étrangers que locaux, ou les institutions étatiques et paraétatiques soutiennent les activités des entreprises franches, ou diverses réformes se présentent au niveau gouvernemental, financier,... mais l'élément majeur qui caractérise l'île Maurice est la dispersion des unités de production à travers toute l'île.

Pour ce qui est du cas de Madagascar, les entreprises franches créent plusieurs emplois, représente une majeure partie dans le commerce extérieur, contribuent assez largement au PIB du secteur secondaire (mais faiblement au PIB en général). Mais sa contribution à la croissance économique, au développement du pays et à la réduction de la pauvreté est moindre. En effet, les bénéfices associés aux zones franches ne profitent pas ou seulement peu à l'économie locale, les emplois dits « abondants » sont précaires et faiblement rémunérés. D'où la très faible intégration à l'économie nationale fait que les entreprises franches favorisent peu la croissance économique et le développement. Néanmoins, les zones franches peuvent contribuer plus à la croissance économique comme le cas d'un certain nombre de pays en instaurant et en améliorant les différentes conditions propices et favorables à leur développement. Ainsi, le fait d'installer des unités de production des entreprises franches dans plusieurs régions de Madagascar, étant donné que nos zones franches se situent pour la plupart dans la capitale, pourrait-il avoir des impacts positifs pour le pays permettant la croissance économique et la réduction de la pauvreté ?

## **LISTE DES TABLEAUX**

|              |  |    |
|--------------|--|----|
| Tableau n°1: | Répartition des EF par branche d'activités.....  | 13 |
| Tableau n°2: | Répartition géographique des EF.....   | 14 |
| Tableau n°3: | Nationalités des EF.....   | 15 |
| Tableau n°4: | Répartition en valeur des exportations de ZF selon le pays et/ou la région de destination..... | 16 |
| Tableau n°5: | Répartition du PIB par secteurs en 2005.....   | 22 |
| Tableau n°6: | Emploi dans les EF .....   | 23 |
| Tableau n°7: | MADAGASCAR: Activités Economiques de la ZF.....  | 24 |
| Tableau n°8: | Répartition sectorielle des échanges de Madagascar.....  | 25 |

## **LISTE DES ANNEXES**

ANNEXE I : Impact simulé des changements dans les zones franches

ANNEXE II : Structure du PIB courant 2004-2008

ANNEXE III : Exportation des marchandises, fob 2004-2008

ANNEXE IV : Importation des marchandises, fob 2004-2008

# **ANNEXES**

## ANNEXE I

### Impact simulé des changements dans la Zone Franche

#### Investissement de capitaux

|  | <b>Valeur<br/>de base</b> | <b>en baisse</b> | <b>en hausse</b> |
|--|---------------------------|------------------|------------------|
| <b>1-Choc</b>  |                           |                  |                  |
| housse de productivité   | -                         | -70%             | 50%              |
| secteur choqué comme % du PIB  | 2,2%                      | -                | -                |
| <b>2-Impact sur la production (milliards de FMG)</b>                         |                           |                  |                  |
| zone franche   | 1,563                     | -67,5%           | 40,3%            |
| textile formel   | 179                       | -23,5%           | 9,0%             |
| mines  | 99                        | 28,5%            | -25,4%           |
| <b>3-Impact sur les prix producteurs</b>                                     |                           |                  |                  |
| zone franche   | 1                         | 9,9%             | -4,8%            |
| textile formel   | 1                         | -5,9%            | 6,6%             |
| mines  | 1                         | 29,8%            | -10,0%           |
| <b>4-Impact sur la consommation réelle des ménages (en milliards de FMG)</b> |                           |                  |                  |
| M1-urbains qualifiés   | 2,920                     | -6,1%            | 3,2%             |
| M2-urbains moyens  | 2,921                     | -6,8%            | 3,6%             |
| M3-urbains non qualifiés, hommes   | 1,890                     | -3,7%            | 1,9%             |
| M4-urbains non qualifiées, femmes  | 580                       | -4,7%            | 2,5%             |
| M5-petits cultivateurs haut plateau  | 2,696                     | 0,0%             | -0,1%            |
| M6-grands cultivateurs haut plateau  | 1,012                     | 0,0%             | -0,1%            |
| M7-petits cultivateurs côte Est  | 1,395                     | 1,1%             | -0,6%            |
| M8-grands cultivateurs côte Est  | 1,110                     | 2,6%             | -1,3%            |
| M9-petits cultivateurs sud   | 722                       | 0,2%             | -0,2%            |
| M10-grands cultivateurs sud  | 550                       | -0,4%            | 0,2%             |
| M11-petits cultivateurs ouest  | 805                       | 0,6%             | -0,4%            |
| M12-grands cultivateurs ouest  | 602                       | 0,4%             | -0,3%            |
| M13-ruraux non-agricoles pauvres   | 1,326                     | 0,6%             | -0,4%            |
| M14-ruraux non-agricole riche  | 2,054                     | 0,6%             | -0,3%            |
| <b>5-Impact macro (milliards de FMG)</b>                                     |                           |                  |                  |
| PIB  | 23.381                    | -1,6%            | 0,8%             |
| consommation totale  | 20.582                    | -1,9%            | 1,0%             |
| demande de travail urbain non qualifiée                                      | 1,526                     | -3,1%            | 1,5%             |
| exportation  | 5,787                     | -11,3%           | 6,5%             |
| importation  | -7.701                    | -8,5%            | 4,9%             |
| balance commerciale  | -1,914                    | 0,0%             | 0,0%             |
| taux de change réel  | 1                         | 9,9%             | -4,8%            |
| <b>6-Impact sur le gouvernement</b>  |                           |                  |                  |
| recettes   | 2,514                     | -1,2%            | 2,0%             |
| déficit  | 22,8                      | -19,4            | 45,7             |

Source : Simulations

## ANNEXE II

### Structure du PIB courant 2004-2008

|                                   | 2004        | 2005         | 2006         | 2007         | 2008         |
|-----------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Secteur Primaire</b>           | <b>26,2</b> | <b>25,79</b> | <b>25,13</b> | <b>24,10</b> | <b>23,24</b> |
| Agriculture                       | 15,5        | 15,5         | 15,1         | 14           | 14,1         |
| Elevage et pêche                  | 7,2         | 6,9          | 6,7          | 6,5          |              |
| Sylviculture                      | 3,5         | 3,1          | 3,3          | 3,1          | 2            |
| <b>Secteur secondaire</b>         | <b>14,5</b> | <b>14,2</b>  | <b>13,9</b>  | <b>13,7</b>  | <b>13,4</b>  |
| Agro-industrie                    | 0,4         | 0,4          | 0,3          | 0,3          | 0,3          |
| Indus Extra                       | 0,1         | 0,1          | 0,1          | 0,2          | 0,2          |
| Energie                           | 1           | 1,0          | 1,0          | 1,0          | 1            |
| Indus Alimen                      | 1,7         | 1,7          | 1,6          | 1,6          | 1,6          |
| Indus Boissons                    | 1,9         | 1,9          | 2,0          | 2,0          | 2,1          |
| Indus Tabac                       | 0,6         | 0,6          | 0,6          | 0,6          | 0,6          |
| 1.Corps gras                      | 0,3         | 0,3          | 0,3          | 0,3          | 0,3          |
| Pharmacie                         | 0,6         | 0,6          | 0,6          | 0,6          | 0,5          |
| Indus textile                     | 0,1         | 0,1          | 0,1          | 0,1          | 0,1          |
| 1.Cuir                            | 0,0         | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          |
| 1.Bois                            | 0,2         | 0,2          | 0,2          | 0,2          | 0,2          |
| Mat Const                         | 0,4         | 0,5          | 0,5          | 0,5          | 0,6          |
| 1.Metallique                      | 0,8         | 0,8          | 0,8          | 0,8          | 0,8          |
| Mat.Transport                     | 0,2         | 0,2          | 0,2          | 0,2          | 0,2          |
| Appareil Elect                    | 0,6         | 0,8          | 0,7          | 0,7          | 0,7          |
| 1.Papier                          | 0,1         | 0,1          | 0,1          | 0,1          | 0,1          |
| Autres                            | 00          | 00           | 00           | 00           | 00           |
| Zone Franche Industrielle         | 5,2         | 5            | 4,8          | 4,5          | 4,2          |
| <b>Secteur Tertiaire</b>          | <b>50,9</b> | <b>51,5</b>  | <b>52,4</b>  | <b>53,3</b>  | <b>54,6</b>  |
| B.T.P                             | 2,3         | 2,7          | 3,1          | 3,6          | 3,9          |
| Transports de marchandises        | 10,2        | 10,2         | 10,6         | 10,9         | 11,3         |
| Transport des voyageurs           | 2,0         | 2,0          | 2,0          | 2,1          | 2,1          |
| Auxi.Transport                    | 3,0         | 3,0          | 3,1          | 3,1          | 3,2          |
| Télécommunication                 | 0,9         | 0,9          | 0,9          | 1,0          | 1,0          |
| Commerce                          | 10,8        | 10,8         | 10,7         | 10,8         | 11,0         |
| Banque                            | 0,7         | 0,7          | 0,7          | 0,7          | 0,7          |
| Assurance                         | 0,2         | 0,2          | 0,2          | 0,2          | 0,2          |
| Services rend. Entrep & ménages   | 14,6        | 14,9         | 15,0         | 5,2          | 15,5         |
| Administration                    | 6,2         | 6,1          | 5,9          | 5,7          | 5,5          |
| Charges non imputées              | -0,6        | -0,7         | -0,7         | -0,7         | -0,7         |
| <b>PIB aux coûts des facteurs</b> | <b>90,9</b> | <b>90,9</b>  | <b>90,7</b>  | <b>90,5</b>  | <b>90,5</b>  |
| Taxes indirectes                  | 9,1         | 9,1          | 9,3          | 9,5          | 9,5          |
| <b>PIB aux prix du marché</b>     | <b>100</b>  | <b>100</b>   | <b>100</b>   | <b>100</b>   | <b>100</b>   |
| Consommation                      | 90,6        | 91,6         | 87,8         | 90,0         | 91,9         |
| Privée                            | 80,9        | 83,2         | 79,1         | 80,0         | 82,3         |
| <b>Investissement Brut</b>        | <b>24,3</b> | <b>22,6</b>  | <b>23,2</b>  | <b>31,1</b>  | <b>33,5</b>  |
| Gouvernement                      | 12,5        | 10,3         | 10,2         | 9,3          | 9,9          |
| Privés                            | 11,8        | 12,3         | 13,0         | 21,7         | 23,5         |
| <b>Exportations bsnf</b>          | <b>32,6</b> | <b>26,9</b>  | <b>29,8</b>  | <b>27,3</b>  | <b>25,4</b>  |
| <b>Importations bsnf</b>          | <b>47,5</b> | <b>41,0</b>  | <b>40,8</b>  | <b>48,4</b>  | <b>50,8</b>  |
| <b>Epargne intérieure brute</b>   | <b>9,4</b>  | <b>8,4</b>   | <b>12,2</b>  | <b>10,0</b>  | <b>8,1</b>   |

Source : MEPSPC/DGEP/DEEM

## ANNEXE III

### **Exportations de marchandises, fob 2004-2008**

(Valeur en millions de DTS, volume en milliers de tonnes, valeur unitaire en DTS/kg sauf indication contraire)

|                     | 2004  | 2005 | 2006       | 2007      | 2008      |
|---------------------|-------|------|------------|-----------|-----------|
|                     |       |      | Provisoire | Prévision | Prévision |
| Café                |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 3,2   | 5,2  | 8,9        | 9,9       | 10,8      |
| Volume              | 7,8   | 11,2 | 15,4       | 17,3      | 1,3       |
| Prix unitaire       | 0,4   | 0,5  | 0,6        | 0,6       | 0,6       |
| Vanille             |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 94,8  | 33,2 | 32,6       | 34,0      | 49,0      |
| Volume              | 0,8   | 1,3  | 1,4        | 1,3       | 1,8       |
| Prix unitaire       | 126,4 | 25,8 | 23,3       | 25,6      | 27,9      |
| Girofle             |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 19,2  | 11,7 | 18,3       | 19,7      | 21,6      |
| Volume              | 12,3  | 9,6  | 10,5       | 11,4      | 12,4      |
| Prix unitaire       | 1,5   | 1,2  | 1,7        | 1,7       | 1,7       |
| Poivre              |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 1,2   | 1,2  | 2,6        | 2,8       | 3,0       |
| Volume              | 1,2   | 1,7  | 2,0        | 2,1       | 2,3       |
| Prix unitaire       | 1,0   | 0,7  | 1,3        | 1,3       | 1,3       |
| Crustacés           |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 32,1  | 23,6 | 34,6       | 37,5      | 45,5      |
| Volume              | 6,3   | 3,2  | 6,2        | 6,6       | 7,8       |
| Prix unitaire       | 5,1   | 7,4  | 5,6        | 5,7       | 5,9       |
| Sucré               |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 7,0   | 1,6  | 4,0        | 4,1       | 3,8       |
| Volume              | 16,7  | 3,7  | 10,1       | 10,5      | 10,2      |
| Prix unitaire       | 0,4   | 0,4  | 0,4        | 0,4       | 0,4       |
| Viande              |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 0,1   | 0,1  | 0,0        | 0,0       | 0,0       |
| Volume              | 0,0   | 0,0  | 0,0        | 0,0       | 0,0       |
| Prix unitaire       | 5,9   | 5,9  | 0,0        | 0,0       | 0,0       |
| Cacao               |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 4,4   | 2,8  | 9,2        | 9,4       | 10,4      |
| Volume              | 4,3   | 2,4  | 5,4        | 5,5       | 6,2       |
| Prix unitaire       | 1,0   | 1,2  | 1,7        | 1,7       | 1,7       |
| Tissus de coton     |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 5,0   | 0,0  | 0,1        | 0,1       | 0,1       |
| Volume              | 1,4   | 0,0  | 0,0        | 0,0       | 0,0       |
| Prix unitaire       | 3,5   | 1,9  | 5,3        | 5,5       | 5,8       |
| Sisal               |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 1,6   | 2,6  | 4,4        | 4,6       | 5,1       |
| Volume              | 4,7   | 2,5  | 12,9       | 13,6      | 14,8      |
| Prix unitaire       | 0,4   | 1,0  | 0,3        | 0,3       | 0,3       |
| Produits pétroliers |       |      |            |           |           |
| Valeur              | 12,3  | 0,0  | 33,5       | 0,0       | 0,0       |
| Volume              | 85,4  | 85,4 | 63,1       | 0,0       | 0,0       |
| Prix unitaire       | 0,1   | 0,1  | 0,1        | 0,1       | 0,1       |

---

|                                      |               |               |              |               |               |
|--------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Chromite                             |               |               |              |               |               |
| Valeur                               | 5,84          | 7,85          | 12,5         | 14,3          | 16,59         |
| Volume                               | 83,47         | 178,56        | 166,2        | 212,6         | 272,83        |
| Prix unitaire                        | 0,07          | 0,04          | 0,08         | 0,07          | 0,06          |
| Graphite                             |               |               |              |               |               |
| Valeur                               | 3,01          | 2,72          | 1,9          | 2,23          | 2,58          |
| Volume                               | 7,93          | 8,06          | 5,50         | 7,21          | 9,25          |
| Prix unitaire                        | 0,38          | 0,34          | 0,35         | 0,31          | 0,28          |
| Essence de girofle                   |               |               |              |               |               |
| Valeur                               | 3,07          | 3,46          | 4,96         | 5,49          | 6,20          |
| Volume                               | 1,44          | 1,32          | 1,60         | 1,75          | 1,95          |
| Prix unitaire                        | 2,13          | 2,62          | 3,10         | 3,14          | 3,18          |
| Autres produits (y.c.réexportations) |               |               |              |               |               |
| Valeur                               | 136,48        | 189,89        | 176,2        | 227,34        | 260,92        |
| Volume                               | 107,04        | 98,65         | 299,6        | 385,72        | 439,44        |
| Prix unitaire                        | 1,28          | 1,92          | 0,59         | 0,59          | 0,59          |
| Valeur                               | 343,91        | 292,20        | 324,10       | 3560,83       | 391,56        |
| Volume                               | 108,27        | 108,27        | 108,27       | 115,81        | 127,54        |
| Prix unitaire                        | 3,18          | 2,70          | 2,99         | 3,03          | 3,07          |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>673,20</b> | <b>578,25</b> | <b>668,0</b> | <b>722,34</b> | <b>827,25</b> |

Source : Banque Centrale de Madagascar

## ANNEXE IV

### **Importations de marchandises, caf 2004-2008**

(Valeur en millions de DTS, volume en milliers de tonnes, valeur unitaire en DTS/kg sauf indication contraire)

|  | 2004          | 2005          | 2006<br>Provisoire | 2007<br>Prévision | 2008<br>Prévision |
|--|---------------|---------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Alimentation                             | 60,4          | 89,1          | 58,3               | 112,6             | 115,8             |
| Dont : riz                               | 25,1          | 55,6          | 27,6               | 63,1              | 68,4              |
| Volume                                   | 151,4         | 279,4         | 130,8              | 319,6             | 362,9             |
| Prix                                     | 0,2           | 0,2           | 0,2                | 0,2               | 0,2               |
| Autres                                   | 35,3          | 33,5          | 30,7               | 49,5              | 47,4              |
| Volume                                   | 49,0          | 46,4          | 38,6               | 55,2              | 61,0              |
| Prix                                     | 0,7           | 0,7           | 0,8                | 0,8               | 0,8               |
| Energie                                  |               |               |                    |                   |                   |
| Pétrole                                  | 149,2         | 194,8         | 228,1              | 276,9             | 339,1             |
| Volume                                   | 347,0         | 330,8         | 320,1              | 398,0             | 501,9             |
| Prix                                     | 0,4           | 0,6           | 0,7                | 0,7               | 0,7               |
| Biens d'équipement                       |               |               |                    |                   |                   |
| Volume                                   | 50,5          | 47,2          | 28,2               | 39,8              | 53,1              |
| Prix                                     | 5,1           | 5,3           | 5,6                | 5,7               | 5,7               |
| Matières premières et pièces de rechange | 184,1         | 175,3         | 191,8              | 263,0             | 326,9             |
| Volume                                   | 31,0          | 28,4          | 29,4               | 40,5              | 50,2              |
| Prix                                     | 5,9           | 6,2           | 6,5                | 6,5               | 6,5               |
| Biens de consommation                    | 154,5         | 162,2         | 162,1              | 227,9             | 245,4             |
| Volume                                   | 75,0          | 75,6          | 71,7               | 99,9              | 106,5             |
| Prix                                     | 2,1           | 2,1           | 2,3                | 2,3               | 2,3               |
| Autres importations                      | 336,2         | 282,6         | 418,2              | 461,7             | 501,2             |
| Autres que ZFI                           | 80,0          | 72,3          | 143,8              | 197,1             | 219,2             |
| Volume                                   | 0,8           | 0,7           | 1,4                | 1,8               | 2,0               |
| Prix                                     | 97,5          | 101,6         | 105,9              | 107,0             | 108,3             |
| ZFI                                      | 256,2         | 210,3         | 274,4              | 264,6             | 282,0             |
| Volume                                   | 2,6           | 2,1           | 2,6                | 2,5               | 2,6               |
| Prix                                     | 97,5          | 101,6         | 105,9              | 107,0             | 108,3             |
| <b>Total (c.a.f.)</b>                    | <b>1142,6</b> | <b>1155,0</b> | <b>1216,5</b>      | <b>1889,4</b>     | <b>2345,9</b>     |
| <b>Total (f.o.b.)</b>                    | <b>971,2</b>  | <b>981,7</b>  | <b>1034,0</b>      | <b>1606,0</b>     | <b>1994,0</b>     |

*Source : Banque Centrale de Madagascar*

## **BIBLIOGRAPHIE**

- *Commerce extérieur de Madagascar en 2006*

Mission Economique de Tananarive, rédigée par Pierre SEJOURNE ;

Revue par Véronique PA.SQUIER, Novembre 2007

- *Investissements Direct Etranger et de Portefeuille a Madagascar*, Année 2006-2007  
INSTAT, Septembre 2007
- *Le secteur industriel forme! A Madagascar : Caractéristiques, performances, perspectives*  
INSTAT-Projet MADIO-Résumé-enquête annuelle dans l'industrie 1996
- Mireille RAZAFINDRAKOTO et François ROUBAUD, *Les industries franches à Madagascar*
- *Les zones franches industrielles en Afrique sub saharienne*  
Bulletin « Fin ding », Banque Mondiale, Octobre 2001
- Jean François Limantour, *Secteur textile-habillement de Madagascar et son environnement international*, Rapport de mission, Cabinet JEXCO, Aout 2006
- « *Programme national d'Appui an Developpement du Secteur Prive*

*Tome2 : Diagnostic et Tome3 : axes stratégiques et sous-programmes* », MICDSP

## **WEBOGRAPHIE**

- <http://fr.wikipedia.org>
- <http://gazety.malagasy.org/>
- <http://www.commerce.exterieur.gouv.fr/publications/>
- <http://www.dial.prd.fr>
- <http://www.Droit.Afrique.com>
- <http://www.economie.madagascar.com/fr>
- <http://www.ilo.org>
- <http://www.madagascar.tribune.com>
- <http://www.mefb.mg>
- <http://www.oecd.org/dev/pea>
- <http://www.world.bank.Ore>

## **TABLES DES MATIERES**

|  |    |
|--|----|
| <b>REMERCIEMENTS</b> .....   | i  |
| <b>SIGLES</b> .....  | ii |
| <b>SOMMAIRE</b> .....  | ii |
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | 1  |
| <b>Partie I : Les entreprises franchises a Madagascar</b>                            |    |
| Chapitre I: Généralités sur les entreprises franchises.....                          | 2  |
| Section 1 : Historique.....  | 2  |
| 1 -1 Origines des entreprises franchises.....  | 2  |
| 1 -2- Les zones franchises en Afrique.....   | 3  |
| 1-2-1 - Le début des entreprises franchises.....                                     | 3  |
| 1 -2-2- Situation actuelle de l'Afrique.....   | 3  |
| 1-2-3 Les obstacles à la mise en place du régime.....                                | 4  |
| 1-3 L'essor de quelques pays.....  | 4  |
| Section 2 : Caractéristiques des zones franchises.....                               | 5  |
| 2-1 Typologie.....   | 5  |
| 2-2 Réglementation des zones franchises.....   | 5  |
| 2-3 Contrôle des zones franchises.....   | 6  |
| Chapitre 2 : Caractéristiques des entreprises franchises à Madagascar.....           | 7  |
| Section 1 : Le régime de zone franche a Madagascar.....                              | 7  |
| 1-1 Historique.....  | 7  |
| 1-1-1 Adoption des anciennes lois.....   | 7  |
| 1-1-2 Les entreprises implantées après l'adoption de la loi.....                     | 8  |
| 1-1-3 Adoption de la nouvelle loi et le système d'incitation.....                    | 8  |
| 1-2- Régime des zones franchises.....  | 9  |
| 1-2-1 Entreprises éligibles.....   | 9  |
| 1-2-2 Régime fiscal .....  | 10 |
| 1-2-3 Particularités des zones franchises à Madagascar.....                          | 10 |
| 1 -2-3-1 Pour les marchandises.....  | 11 |
| 1 -2-3-2 Autres avantages.....   | 11 |
| Section 2 : Evolution des entreprises franchises a Madagascar.....                   | 12 |
| 2-1 Répartition des entreprises.....   | 12 |
| 2-1-1 Secteur d'activité.....  | 12 |
| 2-1 -2 Répartition géographique.....   | 13 |
| 2-1 -3 Nationalités des entreprises franchises.....                                  | 14 |
| 2-2 Les exportations de la zone franche.....   | 15 |
| 2-3 Les importations des zones franchises.....                                       | 16 |
| <b>Partie II : Analyse du régime de la zone franche sur la croissance économique</b> |    |
| Chapitre 3 : Impacts économiques de la zone franche.....                             | 18 |

|   |    |
|---|----|
| Section 1 : Impacts généraux.....   | 18 |
| 1-1 Impact d'une hausse de 50% du capital des entreprises franches.....                                     | 18 |
| 1-2 Effet économique d'une baisse de 70% du capital utilisent.....  | 19 |
| Section 2: Effets de la zone franche sur le Produit Intérieur Brut (PIB).....                               | 21 |
| 2-1 Amélioration du PIB.....  | 21 |
| 2-2 Une place importante dans le PIB par secteur.....   | 21 |
| Section 3 : Les zones franches et leur contribution à l'emploi.....   | 22 |
| 3-1 La création d'emplois.....  | 22 |
| 3-2 La rémunération du travail au niveau des entreprises franches.....                                      | 23 |
| Section 4: Les entreprises franches et le commerce extérieur.....   | 24 |
| 4-1 La production des entreprises franches.....   | 24 |
| 4-2 Les exportations des zones franches.....  | 25 |
| Chapitre. 4 : Les impacts négatifs lies au régime de zone franche.....                                      | 27 |
| Section 1 : Les effets négatifs des activités des zones franches.....                                       | 27 |
| 1-1 Les impacts économiques.....  | 27 |
| 1-2 Les problèmes d'ordre social.....   | 28 |
| Section 2 : Les menaces pour le développement des entreprises franches.....                                 | 30 |
| 2-1 Les problèmes relatifs a l'environnement des entreprises.....   | 30 |
| 2-2 Les problèmes relatifs aux activités des entreprises franches.....                                      | 33 |
| <b>Partie III: Solutions pour une meilleure contribution des entreprises franches a l'économie malgache</b> |    |
| Chapitre5 : Mesures générales de développement des zones franches à Madagascar.....                         | 35 |
| Section : Assurer un climat des affaires stable et incitatif.....   | 35 |
| 1-1 Les reformes administratives.....   | 36 |
| 1-2- La provision en infrastructures.....   | 37 |
| 1-3- La stabilité macroéconomique.....  | 37 |
| 1-4 Le role de l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM).....                                       | 38 |
| Section 2 : Diversifier les activités des entreprises franches.....   | 39 |
| 2-1- Les différentes branches des zones franches.....   | 39 |
| 2-2 Les branches performantes.....  | 40 |
| Section 3 : Le plan d'action national de développement des zones franches.....                              | 41 |
| 3-1 Les Domaines d'action prioritaire.....  | 41 |
| 3-2 Actions prioritaires visant la rénumération de la productivité des zones franches.....                  | 43 |
| Chapitre 6 : Suggestions d'après les faits de quelques pays.....  | 46 |
| Section 1 : Généralité de la source de réussite.....  | 46 |
| 1-1 Vision et consensus.....  | 46 |
| 1-2 Action concertée et Continuité.....   | 47 |
| Section 2 : La réussite de l'île Maurice.....   | 48 |
| 2-1 Mise en place des mesures incitatives.....  | 48 |
| 2-2 Rôle essentiel des institutions politiques.....   | 49 |
| 2-2-1 Reforme gouvernementale.....  | 49 |
| 2-2-2 Reforme du système financier.....   | 49 |

|   |           |
|---|-----------|
| 2-2-3 Accès a la facilite de la circulation des marchandises.....       | 50        |
| 2-3 Particularité des zones franches mauriciennes : la singularité..... | 50        |
| 2-3-1 Notion de singularité.....  | 50        |
| 2-3-2 effets de la singularité.....                                     | 50        |
| <b>CONCLUSION.....</b>  | <b>52</b> |

**LISTE DES TABLEAUX**

**LISTE DES ANNEXES**

**ANNEXES**

**BIBLIOGRAPHIE**

**TABLES DES MATIERES**

Thème : « *Entreprises franches : quelles contributions à la formation du PIB ?* »

Nom : **RAKOTOMALALA**  
Prénom : Andry Jérémie Alphonse  
Encadreur : Mr Ravonjiarison Cousin Germain  
Nombre de page : 53  
Nombre de tableau : 8  
Mots clés : entreprises franches, croissance économique

## **RESUME ANALYTIQUE**

**Les entreprises franches à Madagascar connaissent un essor positif durant ces années qu'elles se sont implantées dans la grande île. En effet, elles se développent considérablement parce que les investisseurs sont attirés par le fait que Madagascar possède des ressources naturelles et: humaines abondantes et encore sous-exploitées. De plus, les entreprises franches constituent une manière d'attirer des investissements directs de l'étranger.**

L'Etat, par le biais des décrets et des lois qui régissent les ZF essaye de favoriser l'environnement économique incitant les investisseurs étrangers à choisir Madagascar comme lieu d'implantation. Pour faciliter la procédure d'implantation de ces entreprises franches.

Par ailleurs, les zones franches occupent une place importante dans l'économie malagasy. Pourtant, elles ne représentent que 1,8% du PIB du secteur formel productif et elles fournissent 10,3% de la totalité de la production industrielle. Ainsi, les ZFI sont des entreprises, dont le principal but est l'exportation, remplissent les 24% de l'ensemble des exportations du secteur formel grâce aux différents accords tels que l'AGOA, le SGP des Unions Européennes. De plus, les ZFI constituent l'un des secteurs qui créent beaucoup d'emplois surtout dans les grandes villes, puisque depuis leurs implantations, elles ont employé plus de 100 000 salariés.

Mais le régime de zone franche à Madagascar connaît des aspects négatifs tels que la non diversification des produits. L'activité principale des ZF est surtout tournée vers le secteur textile et ses accessoires, or, ce secteur rencontre plusieurs menaces telles que la concurrence des pays asiatiques par la suite du démantèlement de l'accord de multifibre et la limite des divers accords. Le régime est aussi marqué par sa faible intégration dans l'économie domestique, ainsi que la médiocrité des conditions de travail et celle des salaires.

Quelques solutions sont alors à suggérer pour une meilleure contribution des zones franches à l'économie. L'amélioration de la productivité, ainsi que celle des salaires et de la condition de travail est donc souhaitable. Et en plus, il est aussi souhaitable de rendre compte des faits des pays qui ont connu des essors dans ce régime.